



CANADA

# Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme

---

---

TÉMOIGNAGES

**mardi 1 décembre 2009**

---

Président : Mario Silva



## Publications parlementaires

Le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009

•(0810)

[Traduction]

**Le président (M. Mario Silva (Davenport, Lib.)):** Bonjour à tous. J'aimerais ouvrir cette sixième séance de la Coalition parlementaire canadienne pour combattre l'antisémitisme. La séance est donc ouverte.

Je tiens à remercier les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Nous allons encore une fois scinder notre travail en deux parties. En premier lieu, nous travaillerons à partir de maintenant, donc de 8 h 10, jusqu'à 9 h 20 ou 9 h 25. Nous ferons ensuite une pause de cinq minutes puis nous amorcerons la seconde partie qui durera jusqu'à 11 heures.

Nos témoins sont arrivés. Je vais lire leurs noms et celui des organismes qu'ils représentent: M. Fo Niemi, co-fondateur et directeur administratif du Centre de recherche-action sur les relations raciales; M. Tony Comper, co-fondateur de Finissons-en avec l'antisémitisme sans tarder, ou FAST; M. Matthew Johnson, spécialiste de l'éducation par les médias, du Réseau Éducation-Médias et enfin Mme Nora Sanders, secrétaire générale, et M. Bruce Gregersen, responsable de programmes pour le Conseil général de l'Église Unie du Canada. Je m'excuse au cas où j'aurais mal prononcé l'un des noms que je viens de vous lire.

J'aimerais aussi vous aviser du fait que d'autres membres se joindront à nous d'ici quelques minutes. Malheureusement, il y avait ce matin une réunion d'urgence du caucus — tout au moins du caucus libéral — à 8 heures, alors bon nombre de ces membres ne sont pas encore ici. Je m'en excuse. Cette autre réunion était plutôt imprévue, mais ceux et celles qui y participent arriveront bientôt.

Tous les propos des témoins seront consignés au procès-verbal. En fait, ils seront aussi enregistrés et, je l'espère, insérés dans notre rapport.

Nos membres sont déjà au courant de cela, mais je tiens à dire aux témoins que chacun aura 10 minutes pour faire son exposé, après quoi nous tiendrons une période de questions.

Monsieur Comper, vous avez une question?

**M. Tony Comper (co-fondateur de Finissons-en avec l'antisémitisme sans tarder (FAST)):** Excusez-moi, monsieur le président, mais est-ce que ces microphones sont activés automatiquement?

**Le président:** Oui. Tout se passera très bien.

[Français]

Pour des raisons de traduction, il est probablement mieux qu'on commence...

**Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.):** Je voudrais pouvoir poser des questions en français.

**Le président:** Non, je sais.

**Mme Raymonde Folco:** Il doit y avoir quelque chose en français dans ces délibérations.

**Le président:** Vous voulez...

**Une voix:** Je peux parler dans les deux langues.

**Le président:** Il est probablement mieux qu'on attende et que vous soyez les derniers témoins, parce qu'il n'y a pas de traduction.

On commence avec M. Comper. Par la suite, ce sera M. Johnson, Mme Sanders, M. Gregersen et vous. J'espère que cela conviendra.

[Traduction]

Monsieur Comper, nous allons d'abord vous donner la parole.

**M. Tony Comper:** Je vous remercie, monsieur le président.

En fait, on trouvera une assez bonne explication de FAST et de ses activités dans la trousse d'information que nous avons fait parvenir aux membres du comité et aux autres témoins. Je vais cependant quand même vous dire quelques mots à notre sujet puisqu'on nous demande souvent ce qui nous motive.

L'organisme FAST, Finissons-en avec l'antisémitisme, a été créé il y a un peu plus de cinq ans, en réaction à certains incidents antisémites qui s'étaient produits à Toronto et à Montréal.

Ma femme a observé que lorsque les reporters de la télévision interrogeaient de jeunes enfants touchés par ces mêmes incidents... Vous vous souviendrez peut-être de certains d'entre eux. On a pu constater les résultats habituels de ce genre d'agissement, des pierres tombales renversées dans des cimetières juifs et l'incendie de l'école Talmud Torah à Montréal. Ce ne sont là que deux faits saillants parmi les autres incidents survenus à peu près en même temps.

Quoi qu'il en soit, le reporter interrogeait certains jeunes enfants touchés par les incidents. Or, ma femme a été très préoccupée de voir de la peur s'exprimer sur les visages de ces jeunes enfants juifs à l'évocation des raisons pour lesquelles ces attaques avaient lieu.

Nous avons tiré la conclusion qu'il fallait faire quelque chose. En second lieu — et notre conviction est très ferme à cet égard — nous estimons que ce n'est pas aux juifs qu'il revient de résoudre le problème de l'antisémitisme, mais bien aux non-juifs.

Après avoir tenu de nombreuses consultations dans les milieux juifs et d'autres encore, nous avons formé une coalition de 30 à 35 chefs d'entreprises et de chefs de file de la société à Montréal, à Toronto et à Calgary, et qui étaient disposés à faire trois choses. Il fallait d'abord nous donner de l'argent. Nous avons demandé à chacun des nouveaux membres de verser 10 000 \$. Ensuite nous avons demandé à chacun d'être prêt à dénoncer publiquement l'antisémitisme et à obtenir l'appui de son entreprise ou organisme communautaire. À noter, tous les membres de cette coalition de chefs d'entreprises et de leaders sociaux étaient des non-juifs. Cela nous paraissait très important.

Nous avons d'abord fait paraître des annonces pleine page dans les journaux de Toronto et de Montréal, avons tous inscrit notre nom au bas et avons précisé pourquoi nous estimions devoir nous opposer à l'antisémitisme.

Notre première conclusion était que le Canada se conçoit comme une nation très tolérante. Alors, si nous demeurons incapables de trouver la solution à ce problème, qui le fera?

Notre organisme s'est donné pour objectif principal l'élaboration de matériel didactique visant des enfants des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années. Ils sont alors à un âge où ils peuvent comprendre certaines de ces idées. Si l'on attend trop longtemps, le matériel didactique n'aura pas d'influence sur eux, il sera trop tard.

Les outils didactiques, que nous avons conçus en collaboration avec les membres du Comité des charités du Congrès juif canadien, devaient cependant se conformer aux programmes scolaires de chacune des provinces et des conseils scolaires et à d'autres exigences de ce genre, et cela nous occasionna donc notre plus grande difficulté. Nous ne tenions pas, en effet, à préparer de multiples versions de ce matériel.

Parmi ces outils, on trouve des guides du maître, du matériel d'apprentissage et un DVD présentant des témoignages et qui a d'ailleurs remporté un prix. Il y est question de l'intolérance en général et de l'antisémitisme comme l'une de ses manifestations particulières. Les témoignages proviennent d'Autochtones, de survivants du génocide au Rwanda et, fait intéressant, d'un hockeyeur noir qui, pendant les années 1940, a été empêché d'évoluer dans la Ligue nationale de hockey à cause de la couleur de sa peau. On voit aussi des survivants de la Shoah. Le DVD est un moyen très éloquent.

À ce jour, nous avons livré le programme à plus de 500 000 jeunes Canadiens dans l'ensemble du pays. En fait, je crois que la trousse d'accompagnement fait état de 536 000 jeunes. Le programme a été envoyé à tous les conseils scolaires. Les chiffres n'incluent toutefois pas les usages répétés qu'on en fait. Par exemple, certains enseignants s'en servent tous les ans. Or, cela n'est pas pris en compte par les statistiques fournies dans la trousse.

Ma femme se plaît à dire que si on réussit à influencer sur 1 p. 100 des jeunes et que, grâce à cela, ces derniers s'expriment en tant que personnes confiantes et dénoncent l'intolérance sous toutes ses formes, alors nous disposerons d'une cohorte d'ambassadeurs aptes à rendre notre société plus tolérante.

• (0815)

Les choses se passent très bien et ont dépassé nos attentes. En 2010, nous prévoyons livrer notre programme à 200 000 jeunes de notre pays. D'autres pays aussi ont manifesté de l'intérêt pour ce que nous faisons, mais nous estimons que puisque nous avons amorcé les choses au Canada, veillons à faire de l'excellent travail ici.

Il est très difficile de mesurer les effets de notre action, bien qu'on puisse voir certains témoignages à cet égard. Cette année, nous sommes même retournés à l'école où nous avons lancé le programme en septembre 2005 et y avons recueilli de merveilleux témoignages de la part des jeunes que nous avons réussi à rejoindre il y a plusieurs années; nous avons même enregistré leurs propos sur DVD. Cela montre de manière évidente qu'ils ont compris l'enjeu.

Le problème est plus répandu que je ne le pensais, si l'on se reporte à certaines réactions que nous avons entendues. Ainsi, par exemple, les gens nous ont dit: « Pourquoi faites-vous cela? L'antisémitisme était un problème il y a 60 ans et n'est plus d'actualité dans notre pays ». Pourtant, les événements qui surviennent, non seulement au Canada, mais dans le monde entier, nous montrent la cruelle vérité. L'autre soir, lors d'une réunion à laquelle assistait Mario, j'ai parlé du travail de Denis MacShane du Royaume-Uni. Les membres de votre comité sont tous au courant de ce qu'il a fait dans ce pays. Entre parenthèses, son nouveau livre, avec ses descriptions de ce qui se passe là-bas, a de quoi susciter l'effroi.

Monsieur le président, je vais m'arrêter ici et laisser aux membres du comité l'occasion de me poser des questions.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous allons d'abord entendre tous les témoins, après quoi seulement nous permettrons aux membres du comité de poser leurs questions.

Monsieur Matthew Johnson, allez-y, s'il vous plaît, la parole est à vous.

**M. Matthew Johnson (spécialiste d'éducation-médias, Réseau Éducation-Médias):** Bonjour.

J'aimerais d'abord vous dire quelques mots au sujet du Réseau Éducation-Médias, pour ceux qui ne le connaîtraient pas. Nous sommes un organisme national sans but lucratif et nous nous sommes donnés pour mission de veiller à ce que les enfants et les jeunes aient les aptitudes nécessaires, notamment l'esprit critique, pour comprendre les médias et s'en servir activement.

Depuis la création de notre organisme, nous avons participé à des campagnes anti-racistes car, dans une grande mesure, ce qui nous inquiète dans le racisme, et particulièrement dans l'antisémitisme, ce sont les propos diffusés par les médias.

Ces dernières années, nous avons été particulièrement préoccupés par Internet, et comme je vous le préciserai dans un instant, nous avons produit un certain nombre de ressources conçues pour réagir aux messages haineux diffusés sur la toile. Notre mémoire couvrant à peu près tous les points dont nous aimerions parler sur le sujet, j'aimerais donc, avec la permission de votre comité, vous en lire quelques extraits.

Les progrès technologiques, comme l'avènement de l'ordinateur personnel, de l'Internet et des dispositifs sans fil, ont changé l'aspect de la parole haineuse, en donnant aux groupes qui se livrent à cela un plus grand rayon d'action, le masque de l'anonymat et de nouveaux moyens susceptibles d'accrocher les jeunes.

Christopher Wolf, président du groupe de travail sur l'Internet de la Anti-Defamation League et président du International Network Against Cyber Hate, a dit d'Internet qu'il « sert de plate-forme puissante et virulente à l'antisémitisme — à la haine contre les Juifs — et a des liens directs avec la violence, le terrorisme et la détérioration de la société civile ». En ses propres termes, « Hitler et les nazis n'auraient jamais pu rêver d'une telle machine à haïr ».

Son affirmation trouve un écho dans une étude parue en 2003 dans *Analyses of Social Issues and Public Policy*, où l'on a montré que Internet permet, de façon non négligeable, aux groupes extrémistes qui incitent à la haine de diffuser des messages et de recruter de nouveaux membres.

Les moyens que Internet met à la disposition des groupes sectaires pour recruter et endoctriner de nouveaux membres sont particulièrement préoccupants compte tenu de tout le temps que les jeunes passent sans surveillance à le consulter. En 2005, le Réseau Éducation-Médias a mené un sondage intitulé « Les jeunes Canadiens dans un monde branché »; nous avons alors fait enquête auprès de 5 000 élèves de la 4<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année, dans chaque province et territoire. Nous avons alors constaté que deux élèves sur dix avaient vu un site Internet qui incitait à la haine contre une personne ou un groupe particulier. À noter, cela ne relevait que les cas où les élèves s'étaient eux-mêmes rendu compte du caractère haineux de tels sites ou d'autres destinations fournis par la toile. Dans bon nombre d'autres cas, le contenu haineux est dissimulé de bien des manières, comme je vous l'expliquerai dans un moment.

De plus, la popularité croissante des technologies Web 2.0, comme les sites de réseautage social et les sites vidéo autogénérés ont alimenté une explosion de contenu haineux sur Internet. Dans un récent article, la Anti-Defamation League notait que les sites de réseautage social sont devenus des lieux où l'on affiche et diffuse de la désinformation antisémite. Par exemple, sur des sites comme MySpace et Facebook, des centaines de groupes portent un nom où l'on trouve les termes « Hitler » ou « nazi » et, dans bon nombre de cas, ont été créés pour répandre le néo-nazisme et, de façon plus générale, l'antisémitisme.

Selon l'organisme américain Southern Poverty Law Center, 12 000 vidéos de propagande de groupes suprématistes blancs et pseudo-documentaires niant la Shoah sont ouvertement disponibles sur des sites de partage de vidéos tels que YouTube. L'affichage de ces contenus n'a qu'un seul but: inciter à la haine et recruter des gens qui haïssent, surtout des jeunes, qui sont les principaux visiteurs de ces sites.

Le contenu en ligne ne se limite pas non plus aux sites Internet. Les groupes haineux ont utilisé avec succès des jeux vidéo et de la musique associée au « pouvoir blanc » et des vidéos musicaux pour attirer les jeunes. Internet permet de diffuser tout cela dans le monde entier.

● (0820)

On utilise assez souvent des logiciels de filtrage et de blocage pour protéger les jeunes de contenus électroniques inacceptables. On les vend souvent aux parents et aux écoles en promettant qu'ils surveilleront et limiteront la possibilité pour les enfants d'accéder à des contenus nocifs. Toutefois, selon le *Consumer Reports*, bien que bon nombre de ces programmes réussissent à bloquer les contenus sexuellement explicites, ils n'obtiennent pas d'aussi bons résultats dans le cas de contenus haineux, surtout si ces derniers s'accompagnent de désinformation.

À titre d'exemple de cela, c'est-à-dire d'un site furtif, il existe un site dont l'adresse est martinlutherking.org, dont on pourrait aisément

penser qu'il est une source fiable de renseignements pour un élève qui ferait des recherches sur Martin Luther King. Cependant, il s'agit en fait d'un paravent pour un groupe de suprématistes blancs, qui s'en servent pour répandre des faussetés au sujet de M. King. Il existe de nombreux autres sites furtifs de ce genre, ce qui nous fait soupçonner que les contenus haineux sont beaucoup plus nombreux que ce que nous ont rapporté les élèves.

En outre, les programmes de filtrage sont non seulement incapables de déceler ces sites furtifs, mais ils ne réussissent à peu près pas à bloquer le contenu de jeux vidéo, de pièces musicales ou d'autres médias sans texte ou encore accessibles par l'entremise de réseaux de téléchargement d'égal à égal.

Étant donné que les groupes haineux mettent leur message en valeur en usant de désinformation, de propagande et d'appels aux préjugés et à l'émotion, il serait plus efficace de protéger les jeunes internautes en leur proposant une démarche d'étude des médias fondée sur la pensée critique.

Le troisième Colloque international sur la haine, tenu par l'Institute for International Affairs et la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada, a réuni des gens très divers, dont des gens chargés d'exécuter la loi, des fonctionnaires, des législateurs, et des gens du secteur privé, de l'enseignement et des groupes sociaux. En guise de recommandations, les participants ont demandé qu'on intensifie les efforts afin que les médias soient étudiés « non seulement par les enfants et les adolescents, mais aussi par les parents et les autres personnes fournissant des soins, ainsi que par les enseignants de tous les niveaux », car ces derniers doivent comprendre le médium de choix des jeunes d'aujourd'hui et savoir s'en servir.

L'étude des médias s'est révélée un très bon moyen pour atténuer les influences néfastes des médias sur le bien-être tant physique que mental des enfants et des jeunes. Des études sur le sujet ont conclu, par exemple, que les interventions fondées sur une telle connaissance peuvent habiliter les jeunes à haut risque à prendre des décisions de manière plus responsable dans le cours de leur propre vie.

Le Réseau Éducation-Médias fournit aux écoles canadiennes des ressources pédagogiques et des programmes abordant la haine diffusée sur Internet. Ces programmes aident les étudiants à comprendre la définition juridique de la haine, la façon dont l'Internet facilite la diffusion des contenus haineux et enfin la façon de rapporter les cas de contenus haineux lorsqu'on en trouve.

En même temps, ces outils didactiques se penchent sur ce qu'on appelle « les degrés de la haine », des remarques méprisantes en passant par l'humour raciste et jusqu'à la haine à visage découvert, telle qu'on la trouve en ligne et dans la culture populaire, cela afin de montrer comment ces manifestations risquent d'émousser la sensibilité des jeunes mis en présence d'intolérance et de messages haineux. Les étudiants sont encouragés à voir comment leurs propres activités en ligne peuvent influencer sur leurs congénères, renforcer les stéréotypes négatifs et favoriser la stigmatisation de « l'autre ».

Nos ressources sur la haine diffusée en ligne ont été conçues avec l'appui de Patrimoine canadien et comportent des ateliers pour enseignants, des jeux interactifs et des plans de cours. Les conseils scolaires et d'autres établissements d'enseignement s'en servent dans l'ensemble du Canada. Ces outils ont aussi fortement attiré l'attention à l'échelle internationale, particulièrement de la part des Européens, du fait que de nombreux pays de ce continent ont de la difficulté à contrer la montée de l'antisémitisme et du racisme.

Entre 2005 et 2007, le MNet a été invité à expliquer la démarche pédagogique canadienne par rapport à la haine diffusée sur Internet dans le cadre de quatre conférences européennes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En 2008, le Réseau Éducation-Médias a été invité à participer à un groupe de travail de Justice Canada chargé d'étudier la faisabilité d'une ligne téléphonique d'avertissement, qui servirait à rapporter les cas de contenu haineux sur l'Internet. Les membres ont convenu à l'unanimité que la sensibilisation publique et scolaire doit être un élément essentiel de toute stratégie efficace pour contrer la haine diffusée sur Internet.

Étant donné que les méthodes actuelles de lutte contre la propagande raciste et antisémite diffusée sur Internet sont inefficaces, les experts sur le terrain estiment de plus en plus que c'est l'éducation, et particulièrement la connaissance des médias et du monde numérique, qui préviendrait le mieux la diffusion d'échanges haineux et le recrutement sur Internet de jeunes par des groupes sectaires.

● (0825)

Une riposte éducative mettant en valeur la conscience, l'empathie et un comportement citoyen responsable, et qui prépare les gens à faire preuve d'esprit critique et à agir constitue un important premier pas dans ce combat contre la montée de messages antisémites et racistes sur Internet. Nous exhortons la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme à reconnaître qu'il est impératif de faire connaître les médias et le monde numérique comme des éléments essentiels d'une stratégie de lutte contre l'antisémitisme. Nous encourageons aussi le gouvernement du Canada à maintenir son appui à la conception et à la diffusion de programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à contrer la haine sur la toile.

Je vous remercie beaucoup.

● (0830)

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, monsieur Johnson.

Nous allons maintenant entendre Mme Nora Sanders et M. Bruce Gregersen.

**Mme Nora Sanders (secrétaire générale, Église Unie du Canada):** Merci beaucoup. C'est un honneur d'être parmi vous aujourd'hui. Merci de nous avoir invités.

L'Église Unie du Canada représente quelque 3 400 assemblées de fidèles réparties dans notre pays, dans des régions très différentes, tant dans les petites collectivités que les grandes. Bien entendu, puisque notre église se fonde sur le principe de l'amour du prochain, nous avons tenu à parler de l'antisémitisme, car de par sa nature, il est l'antithèse de ce que nous cherchons à devenir, de la manière dont nous voulons vivre et de la manière dont nous encourageons nos membres à vivre.

L'Église Unie du Canada est née de la fusion de plusieurs confessions chrétiennes, et peut-être qu'en raison de cela, nous avons toujours jugé important de nouer des liens avec les autres collectivités chrétiennes ainsi qu'avec d'autres milieux, en reconnaissant qu'il y a lieu de célébrer les différences et non de les craindre. Par rapport à nos voisins juifs, nous reconnaissons les origines communes de nos croyances respectives. Nous nous nourrissons très souvent des mêmes écritures. Nous reconnaissons des événements comme la Shoah, véritable tache sur l'histoire du monde, réalité très difficile à assimiler et que nous ne devons jamais oublier. Nous reconnaissons aussi que ce genre de choses demeure vivace au Canada, ainsi que nous l'ont rappelé les médias avec les incidents survenus il y a quelques semaines à Calgary. C'est une

source de grande tristesse pour nous chrétiens, alors nous avons tenu à venir en parler.

Au cours de notre histoire et ces dernières années, nous avons tenu de fréquentes discussions avec des amis et des voisins juifs, qui ont mené à la publication d'un mémoire intitulé « Bearing Faithful Witness » (Être un témoin fidèle), où sont inscrits nos articles de foi et le travail que nous avons accompli ensemble. Puisque c'est Bruce Gregersen qui a été l'artisan de ce travail, je vais lui demander de nous renseigner quelque peu sur le sujet.

**M. Bruce Gregersen (responsable de programmes pour le Conseil général de l'Église Unie du Canada):** Merci.

Encore une fois, merci de nous avoir invités à comparaître.

En guise d'introduction à la discussion qui suivra, nous aimerions soulever trois points. Premièrement, par notre présence ici, nous voulons soutenir le point de vue que votre comité défend implicitement, c'est-à-dire que l'antisémitisme est une forme de haine distincte qui est bien répandue dans le monde entier et qui doit faire l'objet de mesures particulières.

Deuxièmement, on peut présenter la question de l'antisémitisme en utilisant l'analogie du canari dans la mine. Nous sommes les habitants d'un monde fragile. La décision récente des Suisses de bannir les minarets est un exemple de fragilité provenant de l'un des pays les plus stables du monde.

Nous tirons une grande fierté de la diversité de notre pays, mais il serait illusoire de croire qu'aucune menace de conflit ne met en péril cette diversité. L'antisémitisme est un symptôme, si je puis dire, d'un mal plus grand qui afflige notre monde, et ce mal découle en partie du pluralisme croissant. Ce mal a cependant de nombreuses racines. Certains, par exemple, ont peur de perdre ce qu'ils connaissent depuis toujours.

Troisièmement, l'Église Unie du Canada veut être un exemple d'Église qui s'évertue à bien faire comprendre, que ce soit sur le plan de la théologie ou de la pratique, que nos croyances n'ont pas à être exclusives. Nous avons la profonde conviction qu'il n'existe pas qu'une seule foi véritable.

Nous aimerions vous présenter, comme nous l'avons fait dans notre mémoire, le travail que nous avons entrepris — notamment en relation avec l'islam — afin d'exposer une théologie qui reconnaît les différences entre les religions et qui permet de comprendre et de vivre la présence de Dieu dans le monde. Il semble inconcevable que Dieu nous ait donné un monde si diversifié, non seulement en ce qui concerne les sources de la création, mais aussi la nature de l'humanité, si ce n'était pas son intention.

Ce que les gens qui ont des convictions religieuses doivent donc faire, c'est d'exposer une théologie qui affirme la nature de la diversité que Dieu nous a donnée afin de nous amener à collaborer intentionnellement à la formation de communautés interculturelles. Nous vous en offrons un exemple modeste. Nous croyons que cette collaboration aidera les Canadiens à comprendre que le travail de votre comité, notre lutte commune contre l'antisémitisme, s'inscrit dans une tâche plus grande, celle de construire une société dans laquelle on valorise réellement les qualités de tous.

Merci.

● (0835)

**Le président:** Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Niemi, si vous le voulez, vous pouvez faire votre déclaration complètement en français.

**M. Fo Niemi (directeur général, Centre de recherche-action sur les relations raciales):** D'accord.

[Traduction]

J'essaierai de faire une traduction simultanée de l'exposé.

[Français]

Mais quand même, je dirai quelques mots en français.

**Mme Raymonde Folco:** Nous avons la traduction, il ne vous est pas nécessaire de répéter.

**M. Fo Niemi:** D'accord, on l'a déjà.

[Traduction]

**Le président:** Les membres peuvent écouter l'interprétation à l'aide de leurs écouteurs.

[Français]

**M. Fo Niemi:** Merci beaucoup, monsieur le président.

D'abord, nous aimerions remercier le comité de nous avoir invités à faire part de nos observations et de nos propositions en ce qui concerne la lutte contre l'antisémitisme au Canada.

Juste un petit mot sur le CRARR: nous sommes un petit organisme fondé en 1983 qui se distingue de plus en plus dans la lutte contre le racisme, par son service d'aide aux victimes de discrimination à Montréal. Chaque année, nous ouvrons à peu près une centaine de dossiers. La plupart sont des dossiers traitant de discrimination fondée sur la race, mais de plus en plus de dossiers concernent la discrimination fondée sur l'origine ethnique et la religion. Par ailleurs, 20 p. 100 de nos dossiers touchent d'autres motifs de discrimination.

Ce genre de service nous permet d'être beaucoup plus sensibles à ce qui se passe sur le terrain, surtout en ce qui concerne les institutions publiques et ce qu'on appelle les institutions de la société civile.

Nous avons à faire certains constats, surtout compte tenu du récent débat qui se tient au Québec — depuis 2007 — sur la situation entre autres des minorités ethniques et religieuses dans cette province. Nous pensons que la lutte contre la discrimination, et particulièrement contre l'antisémitisme, doit tenir compte de ce qui se passe au Québec et à Montréal, surtout dans un contexte bilingue.

Et nous avons réellement besoin d'une stratégie efficace afin de pouvoir rejoindre les Canadiens et les Québécois sur le terrain. Je parle surtout des citoyens, du monde ordinaires.

[Traduction]

Nous avons quatre grandes observations à formuler au sujet de la situation, laquelle peut toucher, notamment, les communautés juives.

Nous croyons que les récents débats au Québec sur les accommodements raisonnables, et surtout sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la place de la religion dans les endroits publics, peuvent accroître — et dans certains cas, c'est déjà fait — les réactions antisémitiques.

Même si le débat est en quelque sorte une réaction sociale et politique à la présence musulmane, étant donné que la plupart des demandes d'accommodements religieux provenaient de gens de cette confession, quoi que dans certains cas, les médias en aient fait une tempête dans un verre d'eau, nous croyons qu'à de nombreux égards, les communautés juives de Montréal n'ont pas été épargnées par la

montée des sentiments contre les musulmans, les arabes ou les immigrants, sentiments exprimés de plus en plus explicitement et avec de moins en moins de retenue, surtout dans de nombreuses émissions-débats et dans des médias plus populaires.

Le deuxième point que nous souhaitons soulever, c'est la question de l'ignorance et de la perpétuation des stéréotypes, surtout dans les émissions-débats et certains médias populaires francophones, ainsi que l'absence de contact quotidien avec des gens d'ethnies, de religions et de races différentes. Ce qui ne fait que renforcer les stéréotypes, c'est, d'un côté, le sensationnalisme croissant de nombreux débats médiatisés, de même que l'incapacité des Québécois et des Canadiens ordinaires et raisonnables, de même que des membres des groupes concernés, de participer au débat, de rétorquer ou de faire valoir leur propre perspective afin d'équilibrer le débat sur, par exemple, la place de la religion dans les endroits publics.

● (0840)

[Français]

Nous constatons que, dans certains cas, l'indifférence, le silence ou l'inaction de la part des acteurs sociaux principaux — notamment le milieu syndical, le milieu de la culture et le milieu de l'enseignement — sur la question des droits des minorités, de la diversité culturelle deviennent parfois complices de la perpétuation des préjugés et de la discrimination.

Par exemple, lors des attaques incendiaires contre les institutions juives et même musulmanes à Montréal, le milieu syndical, les dirigeants syndicaux qui sont toujours très prêts à se prononcer sur les questions de justice sociale, demeure parfois assez silencieux. Cela crée un climat social dans lequel les fossés ou les clivages culturels se creusent et la solidarité s'affaiblit.

Nous pensons que le milieu syndical, en particulier, a des défis extraordinaires à relever. Cela est d'autant plus valable que c'est le milieu où, entre autres, les communautés juives sont souvent absentes des instances décisionnelles, malgré leur contribution historique aux progrès de la vie syndicale au cours du dernier siècle.

Nous constatons également que la lutte contre l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance, telle que menée par les leaders politiques, les institutions publiques et les ONG juives et non juives, ne rejoint pas adéquatement les citoyens ordinaires à la base afin de prévenir le développement des préjugés et le recours aux discriminations.

Nous pensons que, dans plusieurs cas, il y a une absence entière de mécanismes de dialogue, de coopération et de concertation durables et porteurs de résultats au palier local ou municipal qui favoriseraient la réduction de la territorialité sociale de l'ethnocentrisme et des solitudes culturelles.

À titre d'exemple, même au sein de plusieurs organismes communautaires servant ce qu'on appelle divers groupes de la diversité, comme les personnes handicapées, les groupes de femmes, les groupes de personnes âgées, les groupes LGBT, on ne compte pas assez d'intervenants ou de membres appartenant à la diversité ethnique pour réaliser un milieu sociocommunautaire assez sensible et consciencieux face à nos obligations domestiques et internationales en matière de droits de la personne.

[Traduction]

Nous proposons trois recommandations principales pour soutenir la lutte contre l'antisémitisme. Selon nous, il faut établir des définitions et des lignes directrices claires sur le plan juridique ainsi que sociologique quant aux nouveaux visages de l'antisémitisme, surtout dans le contexte mondial actuel, afin d'aider la population à bien comprendre la situation et à établir certaines distinctions dans les débats sur la politique étrangère ou les questions nationales ou locales qui, à notre avis, ont des répercussions directes sur les droits, les intérêts et les aspirations des juifs de notre pays.

Nous croyons que la lutte contre l'antisémitisme doit avoir comme point de départ le renforcement des valeurs canadiennes et québécoises fondamentales à l'égard de la diversité et de l'égalité, et nous croyons que la lutte contre l'antisémitisme va de pair avec la promotion publique d'une culture nationale de respect des droits de la personne, parce que si ces derniers sont restreints, ceux des minorités le seront également. Il faut adopter une approche claire, cohérente et uniforme à l'égard des droits de la personne, et ce, en tenant compte à la fois des lois canadiennes et du droit international.

Selon nous, il faut mettre l'accent sur la sensibilisation et l'information, ainsi que sur des cours à l'intention des décideurs et des chefs d'institution qui transmettent des valeurs et des connaissances, afin de faire changer leur attitude. Nos efforts ne devraient pas cibler uniquement les jeunes, puisque dans de nombreux cas, sur les campus de collèges et d'universités comme dans certains débats au sein de syndicats, le problème ne vient pas du fait que les jeunes ou les mineurs manquent d'information, mais plutôt qu'il faut rectifier certains faits historiques et contemporains au sujet de la justice sociale, notamment.

Enfin, nous croyons que la lutte contre ce fléau doit se faire en français et en anglais, de façon égale et aussi efficace. Il faut tenir compte de la dynamique particulière de la communauté francophone du Canada, surtout de la société québécoise, tout en accordant une place importante à certaines règles de base, comme la primauté du droit et le droit international, auquel le Canada a grandement contribué depuis 1948.

● (0845)

[Français]

Dernièrement, nous avons émis une série de recommandations auxquelles on pourrait peut-être revenir un peu plus tard.

Plusieurs éléments sont importants: le débat sur la place de la religion, les stéréotypes perpétués dans les médias — qui, souvent, ne respectent pas certaines règles d'éthique journalistique — ainsi que la capacité de mener une lutte contre les discriminations et les intolérances en français. Tous ces facteurs doivent être pris en considération, afin de nous assurer que nous atteignons nos objectifs de lutte contre l'antisémitisme dans les deux langues officielles du pays.

Merci.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup.

Je tiens à remercier tous les témoins de leurs exposés.

Nous allons commencer par Lois Brown.

**Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je suis ravie d'avoir l'occasion de discuter avec vous ce matin. Je m'excuse à l'avance de devoir partir sous peu. En effet, je dois

participer à un autre comité. Toutefois, je tenais à poser des questions à M. Comper et à M. Johnson, si vous me le permettez.

J'aimerais en savoir davantage sur les initiatives que vous avez lancées en matière d'éducation. Je crois, tout comme vous, que le fait de forger ces attitudes à un très jeune âge nous aidera à régler ce problème de société. Nous espérons qu'en nous adressant à de très jeunes enfants, nous pourrions faire en sorte qu'à leur tour, ils soient en mesure d'influencer leurs pairs et leur entourage.

Si j'ai bien compris, à vous deux, si l'on prend vos deux initiatives globalement, vous avez probablement déjà contacté de nombreuses commissions scolaires. J'imagine que celles-ci n'investiront que dans l'une ou l'autre de vos initiatives, donc j'espère qu'à vous deux, vous avez pu couvrir de nombreuses commissions scolaires partout au Canada. D'après vous, dans combien d'autres écoles ou salles de classe doit-on se rendre pour faire en sorte que les enseignants utilisent ces documents?

J'ai une question complémentaire. J'aimerais savoir comment les parlementaires peuvent favoriser ce genre de discussion dans leurs collectivités ou saisir les occasions de parler de ces changements d'attitude dans les écoles ou avec les groupes que nous rencontrons.

Qu'en dites-vous?

**M. Tony Comper:** Je n'ai pas une connaissance universelle, mais l'approche que nous avons adoptée, c'est de veiller à ce que notre matériel didactique respecte les exigences des programmes éducatifs des différentes provinces. Cela a été tout un défi à relever. Même au sein d'une même province, il existe de légères différences entre les commissions scolaires et les districts. Toutefois, maintenant que notre matériel se conforme aux exigences des programmes éducatifs, nous n'alourdissons pas la tâche des éducateurs. Notre initiative, y compris la sensibilisation des éducateurs, l'un de nos objectifs, s'inscrit parfaitement dans leurs programmes. L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario a adopté le programme et s'en sert pour former ses futurs enseignants, qui utiliseront ensuite notre matériel.

En fait, aucune des commissions scolaires ne s'est opposée à notre initiative. Elles ne la voient pas comme une tâche supplémentaire. Au contraire, à une époque où personne ne jouit de ressources infinies, elles adoptent cette idée sans réserve, parce qu'elle ne leur coûte rien et s'inscrit parfaitement dans leurs programmes éducatifs. L'initiative fait maintenant partie intégrante du cursus de sept provinces. Au cours de l'année, nous allons ajouter deux provinces et un territoire. Il ne nous restera qu'une province à convaincre. En gros, nous ne pensons pas avoir atteint les 70 p. 100. Toutefois, nous constatons un intérêt marqué du côté des écoles privées, ce qui est très encourageant, parce qu'il ne s'agit pas d'un programme imposé par un gouvernement.

Je ne sais pas si cela répond directement à vos questions, mais les enseignants ne considèrent pas cette initiative comme une obligation leur étant imposée par les éducateurs provinciaux ou même par leurs commissions scolaires.

● (0850)

**Mme Lois Brown:** Monsieur Johnson.

**M. Matthew Johnson:** Nous avons veillé à ce que toutes nos ressources respectent les normes pédagogiques de l'ensemble des provinces et des territoires, ce qui leur a valu d'être adoptées en masse. Nous offrons essentiellement trois types de ressources: des ateliers de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants, des ressources interactives à utiliser en classe et des plans de cours, accessibles grâce à une banque en ligne. Nous savons que ces ressources ont été adoptées par un grand nombre d'écoles et de commissions scolaires. Nous savons que nos programmes de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants sont utilisés dans de nombreuses écoles, de même que par de nombreuses facultés d'éducation qui les ont incorporés à la formation qu'elles offrent. Nous savons également que les enseignants ont beaucoup recours à nos ressources interactives ainsi qu'à nos plans de cours, notamment ceux qui portent sur la haine.

**Mme Lois Brown:** Dans ce cas, il me faudra lire ce matériel.

Lorsque je visite des salles de classe — j'accepte toutes les invitations que m'offrent les étudiants de 5<sup>e</sup> année —, je veux leur faire comprendre ce que le gouvernement fédéral fait, et je leur parle des règles. Quelles sont les règles à la maison? À l'école? En société? Si on peut intégrer cette idée aux règles à respecter à l'école, alors on peut parler, entre autres, de certains commentaires et de la lutte contre l'intimidation.

Je le répète, je devrai prendre l'initiative de lire vos documents.

Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci beaucoup, madame Brown.

Laissons maintenant la parole à Mme Folco.

[Français]

**Mme Raymonde Folco:** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Ceux d'entre nous qui avons de nombreuses questions à poser sont ravis de saisir cette occasion. Pas plus de cinq personnes pourront poser des questions aujourd'hui, et j'en ai quelques-unes moi-même.

Tout d'abord, j'aimerais m'adresser aux représentants de l'Église Unie du Canada. Je suis ravi que vous soyez ici aujourd'hui. Nous avons parlé, mais très peu, des racines religieuses de l'antisémitisme. Nous avons entendu les témoignages de certains membres du clergé, surtout de l'Église catholique. Même si les Églises protestantes ne sont pas à la base de l'antisémitisme d'un point de vue historique — c'est venu plus tard —, certains incidents se sont tout de même produits. C'est pourquoi il est si important que vous soyez ici.

À la page 46 de votre mémoire, vous dites que l'église a de diverses manières, « exprimé son appui à l'adhésion aux résolutions des Nations Unies comme un moyen nécessaire d'atteindre une paix juste dans la région ».

Certains d'entre nous croient fermement que bon nombre des résolutions adoptées au cours des dernières années par les Nations Unies — sinon toutes — avaient un fondement antisémite. J'aimerais donc que vous expliquiez ce que vous entendiez par là.

**M. Bruce Gregersen:** Cela reprend les politiques adoptées par l'Église, surtout en ce qui concerne la fin de l'occupation, élément fondamental de notre compréhension.

Nous reconnaissons que certaines parties des résolutions des Nations Unies sont très problématiques. Par exemple, le droit de retour implique...

**Mme Raymonde Folco:** Le droit de retour de qui?

**M. Bruce Gregersen:** Il s'agit du droit de retour des Palestiniens dans leur patrie d'origine; cela implique effectivement la fin de l'État juif pour des raisons démographiques.

Comme dans toute organisation aussi complexe, on retrouve des résolutions presque contradictoires. Il est clair pour nous que notre affirmation du droit d'Israël d'exister en tant qu'État juif supplante toutes les autres déclarations. Quoique nous ayons appuyé par le passé les résolutions des Nations Unies, nous tenons également à exprimer aujourd'hui — afin d'énoncer clairement nos politiques — notre appui marqué à l'égard de l'existence d'Israël comme État juif.

● (0855)

**Mme Raymonde Folco:** Je vous suggère fortement d'inclure quelque part l'explication que vous venez de nous donner.

**M. Bruce Gregersen:** Merci.

**Mme Raymonde Folco:** Ce n'est pas que je tiens à féliciter tout un chacun, mais M. Comper et M. Johnson ont tous deux apporté non pas une perspective nouvelle, mais vraiment une réponse, à nombre des questions soulevées par notre groupe au cours des dernières semaines. Les témoignages que nous avons entendus ont insisté lourdement sur la sensibilisation auprès des jeunes enfants, afin d'obtenir des résultats.

Je ne suis pas de cet avis. J'ai travaillé dans le domaine des droits de la personne pendant de nombreuses années et je sais que si l'éducation est un facteur, c'est loin d'être la solution.

Ce que vous nous avez montré, c'est un autre aspect de l'éducation, et je vous en suis reconnaissante. Ce qu'on a voulu faire comprendre aux témoins qui ont comparu avant vous, c'est que l'enseignement que les enfants reçoivent à l'école — et j'insiste pour dire que ce sont des enfants — ne constitue qu'une infime partie de leur éducation générale et des opinions glanées ça et là, de leurs pairs, des médias électroniques, des parents — évidemment — et ainsi de suite.

Ce que vous nous proposez, ce sont des façons de combattre la pression des pairs, et parfois même les enseignements qu'ils reçoivent à l'école. Soyons réalistes, les enseignants ont des opinions, qui ne sont pas toujours irréprochables.

J'ai une autre petite question. Qu'entendez-vous par service de signalement?

**M. Matthew Johnson:** Il s'agit d'un service avec lequel les gens peuvent prendre contact par téléphone, par courriel ou autrement, afin de signaler qu'ils sont tombés sur du matériel haineux sur Internet.

**Mme Raymonde Folco:** Ils le signalent à quelqu'un, je vois.

Ce qui me plaît particulièrement au sujet de vos exposés et du matériel que vous avez élaboré, c'est que, tout d'abord, pour les produire, vous avez fait appel à de nombreuses personnes, ce qui, en soi, est déjà très important. En outre, une fois le matériel terminé, vous avez veillé à ce qu'il ne se retrouve pas sur une tablette. Je sais d'expérience, pour avoir produit ce genre de matériel au Québec, qu'une fois le travail terminé, il reste lettre morte. C'est une tâche monumentale que de convaincre les enseignants qu'il n'est pas si difficile à utiliser, et vous avez réglé ce problème.

Monsieur Johnson, j'ai une question pour vous. Vous avez parlé des faiblesses des procédures entreprises contre les discours haineux sur Internet en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. C'est ce que vous disiez dans votre exposé. Pourriez-vous vous expliquer?

**M. Matthew Johnson:** La Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel ont très certainement leur rôle à jouer dans la lutte contre les propos haineux en général, et sur Internet en particulier. Je ne suis certainement pas ici en tant que juriste, mais je sais que la plupart des propos haineux sur Internet ne remplissent pas les critères applicables à une infraction aux termes du Code criminel. L'un des problèmes avec la Commission canadienne des droits de la personne, à notre avis, c'est qu'il faut que des plaintes y soient déposées, et nous savons que, de façon générale, les jeunes qui tombent sur des propos haineux, comme je l'ai dit, ne s'en rendent souvent pas compte. Ce qui nous inquiète grandement, c'est que les jeunes n'ont pas la pensée critique nécessaire pour remettre en question ce qu'ils voient sur Internet et qu'on ne leur a pas appris à reconnaître les formes de désinformation et les arguments convainquants employés par les groupes haineux.

Non seulement ils ne reconnaissent pas nécessairement les propos haineux pour ce qu'ils sont, mais nous savons, en outre, qu'ils ne les signalent pas non plus. Notre sondage « Young Canadians In A Wired World » a révélé que le tiers des répondants qui étaient déjà tombés sur du matériel haineux n'avaient pris aucune mesure de suivi.

En outre, la loi ne s'applique qu'au matériel haineux provenant de sources canadiennes. Il incombe évidemment au Parlement de lutter contre les propos haineux d'origine canadienne, mais Internet est vaste et ne connaît aucune frontière. Donc, dans la plupart des cas, on ne peut avoir recours à la Commission canadienne des droits de la personne pour combattre les discours haineux auxquels seront confrontés nos jeunes.

Finalement, pour en revenir au fait que des plaintes doivent être déposées devant la commission, il y a simplement trop de contenus de toutes sortes, y compris des propos haineux, pour qu'un organisme puisse effectuer le suivi. Les gens regardent des centaines de millions de vidéos par jour sur YouTube, et en téléchargent en amont des centaines de milliers. Selon YouTube, 20 heures de vidéo sont téléchargées en amont sur son site toutes les minutes. C'est la raison pour laquelle, même si YouTube s'emploie à éliminer les propos haineux sur son site lorsqu'on le lui signale, on peut encore trouver ce genre de discours facilement, et, d'ailleurs, le matériel haineux que nous avions repéré est resté sur la toile pendant encore des mois, tout simplement en raison du volume d'information. Vous vous imaginez bien que YouTube peut compter sur de nombreux employés. C'est un vaste organisme, qui fait maintenant partie de Google. De nombreuses personnes se consacrent aux problèmes de contenus, notamment aux contenus inappropriés, comme les propos haineux. Si l'entreprise n'est pas en mesure d'éliminer tout le contenu haineux qui se trouve sur son site, cela prouve que tout autre organisme n'obtiendra, au mieux, que des résultats mitigés.

Ne vous méprenez pas, nous n'insinuons pas que la Commission canadienne des droits de la personne ne devrait pas se charger de ce travail. Toutefois, nous considérons que les jeunes doivent être mieux outillés, c'est-à-dire disposer de leurs propres filtres personnels et user de leur propre pensée critique pour pouvoir reconnaître le contenu haineux et le remettre en question.

• (0900)

**Mme Raymonde Folco:** Je suis tout à fait d'accord.

Fo, aviez-vous quelque chose à ajouter au sujet des droits de la personne?

**M. Fo Niemi:** Le processus est très long. Il impose également un fardeau personnel et social, parce que les plaignants doivent en général révéler leur identité. Selon nos renseignements, la plupart des sites Web haineux sont hébergés aux États-Unis, où le droit à la liberté d'expression est roi, surtout chez certains groupes du New Jersey, par exemple. J'ai moi-même été la cible de haine et de violence en ligne, et j'ai été traité, notamment, de sympathisant juif pour avoir voulu défendre cette cause.

Entre autres choses, je crois que l'autoréglementation au sein de l'industrie et une plus grande vigilance sont nécessaires. Il doit y avoir un effort international concerté dans lequel le Canada devrait jouer un rôle de chef de file pour convaincre d'autres pays de coopérer, afin de trouver des façons — pas uniquement juridiques — de veiller à ce qu'Internet ne soit pas aussi débridé, surtout en ce qui concerne la promotion explicite de la haine et de la violence.

**Le président:** Merci beaucoup.

**Mme Raymonde Folco:** J'ai une autre question que j'aimerais poser plus tard.

**Le président:** J'ajoute votre nom à la liste.

Monsieur Sweet.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Merci, monsieur le président.

J'ai trouvé tous les témoignages d'aujourd'hui fascinants. J'essaie de choisir quelques questions parmi les plus importantes. Il s'agit là d'un compliment pour vous tous. J'ai vraiment apprécié vos témoignages.

En ce qui concerne la Commission canadienne des droits de la personne, l'un des problèmes que certains de mes collègues et moi-même avons soulevé, c'est que le processus de dépôt de plaintes peut également victimiser ceux qui ne sont pas les auteurs de propos haineux, et c'est un problème. Il faut que le système réussisse efficacement à freiner la perpétuation de la haine, tout en s'assurant que des innocents ne soient pas victimisés.

Monsieur Gregersen et madame Sanders, parlons de cet incident concernant la motion de boycott. Je suis convaincu que vous vous attendiez à ce qu'on vous pose une question à cet égard. Il y a deux points que j'aimerais soulever. Tout d'abord, j'aimerais savoir si vous avez discuté avec la communauté juive depuis cet incident afin de mieux en comprendre les circonstances.

Ensuite, étant donné ce que j'ai entendu dire, j'aimerais savoir si l'Église unie du Canada a réclamé un boycott. Je sais que ces motions ont été rejetées, mais si j'ai bien compris, monsieur Gregersen — si les archives publiques sont exactes —, vous avez dit aux congrégations elles-mêmes de passer à l'action. Je voudrais savoir si, par le passé, l'Église unie a pris d'autres mesures de boycott à l'encontre de pays ou d'institutions.

● (0905)

**Mme Nora Sanders:** J'aborderai la première partie de votre question, puis je demanderai à Bruce de s'occuper de la deuxième.

Oui, nous avons entamé un dialogue avec le Congrès juif canadien.

À titre d'information, nous avons tenu notre assemblée générale l'été dernier. Nous nous réunissons tous les trois ans pour discuter de la gouvernance de notre Église. Le conseil a été saisi de 178 propositions, dont certaines portaient sur Israël et la Palestine, et ce sont évidemment celles qui se sont retrouvées dans les médias.

Nous avons l'habitude d'inviter des conférenciers oecuméniques et interconfessionnels, donc un représentant du Congrès juif canadien, le rabbin Bulka, a participé aux discussions. Nous lui étions très reconnaissants d'avoir accepté notre invitation. Un imam était également présent. Un groupe de gens divers a pu contribuer à la discussion, et par la suite, nous avons également tenu des conversations informelles avec le Congrès juif canadien.

Je pense que si certaines discussions sont difficiles à soutenir, c'est qu'elles en valent d'autant plus la peine. C'est, en quelque sorte, notre discussion à l'échelle nationale, mais il existe également de nombreux liens entre diverses congrégations de notre église et des synagogues de leur voisinage, qui organisent ensemble diverses activités interconfessionnelles.

Ma congrégation de Toronto a tenu toute une série d'activités de ce genre au cours des dernières années. La première année, nous avons visité une synagogue, une mosquée, différents lieux de culte pour d'autres. L'année suivante, ils sont venus nous rendre visite à nous, et chacun en a appris davantage sur la foi de l'autre. Finalement, nous nous sommes rendu compte que nous avions beaucoup en commun. Il s'agit de pratiques courantes dans notre église.

Je vais maintenant laisser Bruce vous parler plus précisément des propositions dont nous avons été saisis au cours de l'été.

**M. Bruce Gregersen:** Aux fins du procès-verbal, laissez-moi vous parler des choses qui ont finalement été adoptées au conseil général. Je crois qu'il est important de comprendre que plusieurs déclarations générales ont été faites dans le cadre de cette résolution. J'aimerais parler de certaines d'entre elles.

La motion a souligné un certain nombre de choses qu'il faudrait faire pour arriver à une « paix équitable au Moyen-Orient ». Voici quelques-unes de ces choses:

Le retrait des forces militaires israéliennes aux frontières d'avant 1967 et l'arrêt de toute manifestation collective de violence envers le peuple palestinien par le gouvernement israélien;

L'arrêt des attentats-suicides et de tout acte de violence envers la population civile israélienne par les Palestiniens;

La reconnaissance par l'État palestinien en devenir du droit d'Israël à une existence en sécurité à l'intérieur de ses frontières en tant qu'État juif.

Il s'agit-là de certaines des déclarations préliminaires.

Vous faites référence à la question du boycott. Comme nous l'avons dit à l'époque, le conseil n'a pas pris de mesure pour encourager un boycott national. C'était une déclaration très

importante. Je vais vous lire cette recommandation, où l'on parle du boycott:

Recommander que les conférences de l'Église Unie, les presbytères, les congrégations et les ministères communautaires entament immédiatement des consultations, un dialogue, une étude et une prière, et prennent ensuite les mesures appropriées pour mettre un terme à l'occupation illégale du territoire palestinien et amorcent une discussion

— Je crois que c'est absolument fondamental et que c'était une partie assez importante du débat —

sur les façons d'encourager une réconciliation entre ces deux peuples (y compris, mais pas exclusivement, le boycott économique).

Dans notre débat, je crois que la partie qui dit « la façon d'encourager la réconciliation entre ces deux peuples » était fondamentale dans cette résolution.

Nous n'avons pas demandé de boycott national. Nous avons encouragé les congrégations à agir, à réfléchir, à étudier et à prendre des mesures appropriées.

**M. David Sweet:** Merci, monsieur Gregersen.

Monsieur Johnson, vous n'avez pas donné de chiffres précis, mais vous avez dit que votre programme était très sollicité.

Est-ce que vous surveillez la participation au programme, monsieur Comper? Avez-vous une idée du pourcentage d'écoles — dans une province comme l'Ontario, par exemple — qui utiliseraient réellement votre matériel? Je sais que vous avez dit que vous n'avez essayé aucun refus, mais avez-vous une idée de sa réussite en fonction du nombre total de commissions scolaires?

● (0910)

**M. Tony Comper:** J'attire votre attention sur les pages 26 et 27 des documents qui ont été remis au comité. Ces statistiques figurent ici. Si vous regardez l'Ontario, à juin 2009...

Il faudrait que j'additionne ces chiffres, mais les statistiques se trouvent toutes aux pages 26 et 27.

**M. David Sweet:** Donc, nous les avons.

**M. Tony Comper:** Oui.

**M. David Sweet:** C'est très bien.

Monsieur Niemi, vous avez dit dans votre témoignage que vous aviez d'autres recommandations à formuler plus tard au comité. Voulez-vous nous présenter quelques-unes des recommandations dont vous parliez?

**M. Fo Niemi:** Nous recommandons, notamment que, en ce qui a trait au gouvernement fédéral, il faut un messenger efficace, un communicateur, un défenseur qui puisse communiquer avec les Canadiens francophones de partout au pays au sujet de cette question. D'un point de vue historique, surtout au sujet du multiculturalisme, la plupart des ministres ont été des anglophones.

Nous proposons également, en plus d'un mécanisme parlementaire, une structure interministérielle pour réaliser une évaluation annuelle et un examen de tous les efforts conçus pour lutter contre l'antisémitisme et le racisme, afin que nous ayons des indicateurs clairs de notre rendement et de nos résultats. Une des choses qu'a observées la commission Bouchard-Taylor au Québec, c'est que malgré les millions de dollars investis dans les programmes d'éducation et de sensibilisation, les citoyens ordinaires n'ont pas été sensibilisés au sujet des gens qui ont un bagage ethnique différent.

C'est très troublant. Après toutes ces années, après les millions de dollars dépensés pour rassembler les gens, les sensibiliser au préjudice, après les audiences publiques de la commission Bouchard-Taylor, il y a encore tant de manifestations « anti » ceci et « anti » cela — par pure ignorance — que nous devrions nous arrêter et nous demander ce qui n'a pas marché.

Nous proposons également que l'on s'assure que les municipalités, les commissions scolaires et les commissions des droits de la personne jouent un rôle éducatif plus important pour promouvoir les droits de la personne à l'échelle locale. Ce qui nous préoccupe, c'est le contexte local quotidien dans lequel ces choses surviennent, car c'est là que nous rejoignons les gens ordinaires.

Une de nos recommandations consiste à faire participer les dirigeants de la société civile, principalement dans les syndicats, le système éducatif — pas forcément les écoles secondaires, mais les collèges et les universités — et le secteur culturel. Nous croyons que pour atteindre les masses, il faut passer par les médias culturels populaires, que ce soit la musique ou d'autres formes artistiques, telles que la poésie pour les collectivités urbaines, afin de faire passer notre message.

Ce qui nous inquiète, c'est que très souvent, le travail a été axé sur ce que l'on appelle l'« élite », ou les « leaders d'opinion ». C'est important, mais comment acheminer notre message à la base? Si vous écoutez les émissions-débats à la radio, ou les autres formes de médias populaires, vous verrez que notre message n'est pas passé.

**M. David Sweet:** Merci.

**Le président:** Merci beaucoup.

Madame Folco.

**Mme Raymonde Folco:** Merci.

Nous avons parlé des très jeunes enfants. Nous avons parlé des adolescents. Je pense que l'on pourrait en faire davantage auprès des adolescents, peut-être par les médias, comme M. Johnson vient de le proposer. Mais nous n'avons pas parlé des sociétés ethniques organisées du Canada. De façon générale, nous partons du principe que toute la société est antisémite. En fait, mon expérience m'a montré que les groupes d'anciens immigrants venus s'installer au Canada ont souvent des sentiments très antisémites.

Je me demandais si vous aviez des suggestions sur ce que nous pourrions faire pour les sensibiliser au danger de perpétuer...

Laissez-moi vous faire part de mon expérience. J'ai observé que lorsque l'on parle aux groupes d'immigrants, ils ne voulaient pas... et je ne parle pas forcément des nouveaux arrivants. Nous pourrions parler des gens qui sont venus du Moyen-Orient, par exemple, mais ça n'est pas vraiment de cela dont il s'agit. Je parle des groupes qui ont immigré depuis longtemps, des groupes qui sont maintenant pleinement intégrés à la société canadienne et qui ont vraiment perpétué entre eux cette notion antisémite selon laquelle les juifs ont tué Dieu, etc.

Je me demandais ce que vous proposeriez pour arriver à atteindre ces groupes.

• (0915)

**M. Matthew Johnson:** Excusez-moi, à qui adressez-vous votre question?

**Mme Raymonde Folco:** À quiconque se sent apte à y répondre.

**M. Tony Comper:** Je vais commencer. Nous sommes partis du principe que le moyen le plus efficace — parce que c'est un phénomène très vaste et il est facile de s'égarer — est de passer par le système scolaire.

Cela étant dit il y a une lacune à cette approche, parce qu'en vertu de notre structure fédérale, le système scolaire relève des provinces, à l'exception des écoles situées dans les réserves. Les jeunes Autochtones ne sont pas couverts par le système d'éducation provincial. Ils relèvent d'AINC. Par conséquent, dans notre plan de travail de 2010, nous avons, en autres, prévu un projet-pilote pour certaines de ces écoles autochtones.

Nous nous sommes rapidement aperçus, cependant, que la façon la plus efficace d'atteindre les enfants autochtones n'est pas nécessairement d'investir nos ressources dans les réserves, mais plutôt dans les systèmes scolaires provinciaux où l'on retrouve la population autochtone la plus importante. Ce n'est pas exactement ce que vous demandiez.

**Mme Raymonde Folco:** Non, mais les Autochtones font aussi partie de la société canadienne.

**M. Bruce Gregersen:** Merci.

J'ai eu, pendant plusieurs années, la possibilité de voyager au pays avec un grand dirigeant musulman qui travaillait avec nous. Nous nous sommes rendus dans la plupart des grandes villes du Canada et avons visité la plupart des mosquées, certaines récentes et d'autres plus vieilles, et nous avons invité les représentants chrétiens d'un certain nombre de communautés différentes à nous rencontrer dans ces mosquées.

Dans ces situations, il est arrivé à quelques reprises que certains des dirigeants musulmans nous disent que c'était une des premières fois qu'ils avaient l'occasion de rencontrer des représentants de la communauté chrétienne dans leur lieu de culte. C'est tout simplement un exemple pour vous inviter à ne pas rejeter le rôle des communautés religieuses.

En plus de toutes les autres initiatives qui, selon moi, doivent être mises en oeuvre, il faut trouver des façons d'aider les communautés religieuses à créer des liens entre elles, au niveau des fidèles. C'est souvent de là que vient l'antisémitisme, et le fait de rencontrer quelqu'un d'une autre foi peut souvent vous faire complètement changer d'avis.

**M. Fo Niemi:** Je propose que l'on établisse un programme de formation en droits de la personne très solide dans le cadre de la sensibilisation des nouveaux arrivants au Canada. Cela pourrait ressembler à « tu ne feras pas de discrimination, tu ne commettras pas de crime haineux », car certains des incidents récents qui se sont produits à Montréal impliquaient des nouveaux arrivants qui avaient des idées préconçues au sujet des juifs.

Le plus important, c'est que les gens comprennent qu'ils ont l'obligation de respecter les valeurs fondamentales des droits de la personne, car on ne peut pas vraiment dissocier l'antisémitisme des autres formes d'intolérance. Par exemple, nous parlons beaucoup d'égalité entre les sexes au Québec, mais il faut aussi parler du fait qu'au Canada, il y a certaines obligations en matière de droit de la personne qui impliquent la non-discrimination, et il faut aussi parler de ce qu'est un crime haineux. C'est pourquoi nous proposons que l'on crée une campagne de sensibilisation solide sur l'antisémitisme dans le contexte contemporain.

On peut avoir toutes sortes d'idées en matière de politique étrangère au sujet d'Israël, mais il faut bien comprendre où est la limite entre ces idées et l'antisémitisme. Malheureusement, beaucoup de gens ne comprennent pas ce qu'ils ne veulent pas comprendre.

Enfin, je crois que beaucoup d'immigrants suivent au moins une formation linguistique en anglais ou en français, et dans beaucoup de ces programmes de formation, on n'enseigne pas correctement les valeurs et les droits de la personne. Étant donné que la plupart des immigrants sont des adultes, ils vont dans les collèges et les universités et, encore une fois, certaines valeurs relatives aux droits de la personne ne sont pas bien enseignées.

Dans certaines universités, il y a des activités organisées par des groupes étudiants qui créent ce que l'on considère comme un environnement toxique sur le plan racial ou ethnique pour les étudiants et les professeurs juifs. Encore une fois, les administrateurs de ces collèges et universités devraient connaître leurs obligations en matière des droits de la personne afin d'assurer à leurs étudiants et à leur personnel un milieu d'apprentissage exempt de harcèlement.

• (0920)

**Mme Raymonde Folco:** Fo, vous m'amenez à la question que je voulais vous poser de toute façon.

Il y a plusieurs années, quand j'ai travaillé avec le gouvernement du Québec, l'une des choses dont j'ai parlé avec le ministre, c'est qu'il fallait expliquer clairement aux personnes qui arrivent au Canada que ce que l'on appelle au Québec les accommodements raisonnables ont une limite. Ces limites n'avaient pas été clairement définies, mais elles représentaient les valeurs de la société québécoise et canadienne. Cela n'a pas été énoncé clairement, et j'aimerais dire officiellement que nous devrions travailler là-dessus.

J'ai entendu ce que vous avez dit, Fo, et j'aimerais vous poser une question au sujet du « nouvel antisémitisme ». On parle de « nouvel antisémitisme », par opposition à l'antisémitisme de l'époque, qui était fondé sur la religion. Ma première question est assez directe. Pensez-vous que ce type d'antisémitisme existe au Québec et aimeriez-vous en parler brièvement?

**M. Fo Niemi:** Il existe certainement dans certaines parties de la société québécoise, que ce soit dans les débats ou les groupes engagés activement dans les politiques étrangères ou le développement international. Nous l'avons vu au cours de ce qui était, je crois, un genre de manifestation contre « l'attaque contre le Liban » en 2006.

**Mme Raymonde Folco:** La manifestation du Hezbollah.

**M. Fo Niemi:** Oui, vous pouvez l'appeler comme cela, mais il y avait manifestement des symboles évidents à cet effet dans les lieux publics.

L'autre tendance émergente, à notre avis, c'est qu'au Canada anglais, les gens ne sont pas conscients de cet important défi intellectuel. Cela revient au débat sur la place de la religion dans les

lieux publics, ou l'espace public, tandis que le cadre de notre discussion sur ces questions dépend de ce qui se passe en France.

Il y a tout ce débat sur l'identité nationale et l'interdiction totale des symboles religieux dans les espaces publics. Il n'y a pas de réponse intellectuelle à ce modèle qui, à notre avis, est très contraire aux valeurs canadiennes et à nos traditions historiques, voire culturelles. Il y a tout le débat au sujet des médecins juifs, qui ne peuvent pas porter de symboles de...

**Mme Raymonde Folco:** Je crois que vous devriez étoffer vos propos.

**M. Fo Niemi:** Pardon?

**Mme Raymonde Folco:** Je crois que vous devriez expliquer davantage ce dont vous parlez.

**M. Fo Niemi:** D'accord.

Au Québec, en ce moment, il existe une tendance, un mouvement émergent, même une pression politique pour que le gouvernement adopte une charte de la laïcité qui interdira tous les symboles religieux dans les espaces publics, des écoles aux universités... sauf les croix, parce que certains diront que les croix ou le patrimoine catholique fait partie du patrimoine historique et culturel du Québec.

Évidemment, c'est un débat intellectuel intéressant, car il reflète certains mouvements et certaines dynamiques historiques et sociologiques de la société québécoise. C'est très sain d'avoir ce débat. Ce qui n'est pas sain, c'est le mouvement croissant vers une hiérarchie des droits, dans laquelle les droits minoritaires ou les droits de la personne ne sont pas reconnus comme des valeurs fondamentales du Québec. En tant que petite démocratie libérale, je crois que le Québec devrait réfléchir à cela.

Deuxièmement, ce qui nous inquiète, c'est que dans tout débat, surtout dans un débat qui concerne un groupe en particulier, ce groupe doit pouvoir se faire entendre, se faire voir et présenter ses points de vue. Étant donné que nombre de ces débats se déroulent dans un secteur très homogène — le milieu communautaire, le milieu du travail — ces groupes minoritaires, dont les droits sont remis en question, sont absents. Nous croyons que le comité devrait se pencher sur ce débat.

Nous ne disons pas que la situation est alarmante, mais nous disons qu'il faut trouver des façons de s'assurer que le débat sur l'égalité entre les sexes et la place de la religion dans les lieux publics ne contribue pas à ce que l'on pourrait appeler le nouvel antisémitisme. Dans les médias populaires, chaque fois que les juifs sont représentés, c'est toujours par un stéréotype hassidique. Pour beaucoup de gens qui n'ont pas de contact personnel ou de lien avec des personnes juives, c'est tout ce qu'ils voient et c'est à cela qu'ils vont réagir de façon très négative.

• (0925)

**Le président:** Merci.

Étant donné qu'il nous reste deux minutes, je vais utiliser ma prérogative en tant que président pour poser quelques questions. Même si je joue un rôle neutre, je veux tout de même comprendre.

Je tiens à remercier les témoins, particulièrement en ce qui a trait à l'éducation. Je pense que c'est très important. Par ailleurs, la question de dialogue et d'harmonie entre les groupes confessionnels est également importante.

Mais je veux tout simplement obtenir des clarifications de la part des témoins qui représentent l'Église unie. J'imagine qu'on pourrait dire qu'il n'y a rien de mal à critiquer un pays en matière de droits humains. Je ne pense pas qu'il y aurait des problèmes si l'Église unie remettait en question les droits de la personne en Israël ou si elle soulevait des préoccupations à cet égard.

Par contre, j'aimerais avoir votre opinion relativement à la préoccupation qui a été expressément soulevée sur le fait de cerner un pays en particulier, et pas les autres. Ce que je veux dire, c'est qu'on pourrait recenser des violations des droits de la personne en Birmanie et au Zimbabwe et on pourrait dénoncer la façon dont les minorités religieuses sont persécutées partout en Afrique, au Moyen-Orient et en Chine — on pourrait nommer toute une liste de pays. Lorsqu'on vise uniquement un pays et qu'on dit « il s'agit d'une atteinte aux droits de la personne »... Par ailleurs, je dois dire qu'on peut soulever la question de l'autodétermination des peuples un peu partout dans le monde, des Kurdes aux Baloutches, et dans toutes sortes de groupes minoritaires et nationaux différents. Ce n'est pas uniquement une question d'autodétermination.

Mais, en mettant l'accent sur Israël en particulier dans le boycott, ne craignez-vous pas d'être perçus comme ceux qui prennent la part des personnes qui détestent l'État juif?

**Mme Nora Sanders:** Eh bien, je ne dirais pas que nous avons mis l'accent sur un pays en particulier. Par le passé, nous avons présenté des commentaires sur des dossiers concernant différentes parties du monde. Nous nous intéressons actuellement à Israël et à la Palestine, tout comme aux Philippines. Nous avons fait venir des personnes des Philippines à Ottawa. Nous avons fait venir des personnes de Colombie à Ottawa pour traiter des injustices là-bas.

Nous oeuvrons dans ces pays par l'intermédiaire de partenaires chrétiens. Il s'avère qu'à Jérusalem, nos partenaires chrétiens sont Palestiniens, presque par définition; quand nous rendons visite à l'archevêque luthérien, à l'archevêque catholique ou à l'archevêque anglican, nous rendons visite à des Palestiniens. Bien sûr, c'est grâce à ces partenariats que nous recensons ces récits.

Nous avons également des partenariats aux Philippines. On nous raconte que des personnes se font tuer dans ce pays pour leur foi chrétienne. Nous travaillons de près avec ces personnes. En Colombie également, où les croyants risquent leur vie, nous travaillons de près avec eux.

**Le président:** Madame Sanders, ma question porte davantage sur le boycott. Je comprends que vous puissiez parler de différents problèmes de droits de la personne dans divers pays, mais avez-vous également fait un appel au boycott...?

J'imagine que si le boycott visait 10 ou 20 pays différents, on ne pourrait pas nécessairement dire que vous ciblez Israël en particulier. Mais, lorsque vous ne ciblez qu'un pays et pas les autres, eh bien...

**Mme Nora Sanders:** Laissez-moi retourner en arrière et vous expliquer un peu notre politique, la façon dont nous fonctionnons en tant qu'église.

Sur les quelque 178 propositions que nous avons reçues lors de notre conseil général, une partie provenait de l'exécutif, une autre provenait de moi — essentiellement des éléments techniques ayant trait à la révision de notre manuel — et une partie provenait de différentes personnes, parmi les membres de l'église, jusqu'aux groupes régionaux. Les dossiers qui ont été présentés dépendaient uniquement de ce sur quoi les membres de l'église travaillaient.

Les propositions qui ont été présentées au conseil général ayant trait à Israël et à la Palestine provenaient de groupes locaux qui les

ont présentées à l'organisation nationale. Je pense que c'est pour cette raison que vous pouvez voir qu'ils sont autant remaniés une fois qu'ils sont présentés au rassemblement national de l'Église unie, où l'on aborde différents points de vue.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Comper.

**M. Tony Comper:** Monsieur le président, j'aimerais rajouter ceci en disant — et c'est dans la même veine que ce que vous dites également — je pense que vous avez soulevé un point très important, et c'est ce que je caractérise comme étant le nouvel antisémitisme; il ne suffit pas de s'opposer aux politiques d'Israël pour devenir antisémite. Malheureusement, le débat qui se poursuit au Moyen-Orient entre Israël et la Palestine, entre autres, permet de couvrir les propos des véritables antisémites.

Quand on examine la répartition des critiques, que ce soit aux Nations Unies ou ailleurs, on ne peut s'empêcher de conclure qu'il y a une part disproportionnée de commentaires dirigés envers Israël et non pas envers les autres pays. Si les choses étaient plus équitables, on s'attendrait à ce qu'on discute davantage de cette question.

Comment peut-on distinguer les antisémites? C'est très difficile. Comme je l'ai dit, le fait de s'opposer aux politiques d'Israël ne suffit pas pour être désigné en tant qu'antisémite. La plupart de l'opposition contre les politiques d'Israël provient du pays même, du sein même du Parlement israélien. C'est très dangereux, et cela permet à certains d'engager un débat où apparemment on discute d'Israël et de la Palestine quand, en réalité, il s'agit d'antisémitisme, selon moi.

• (0930)

**Le président:** Je pense que M. Gregersen veut faire un commentaire à ce sujet.

**M. Bruce Gregersen:** Je pense qu'essentiellement, l'antisémitisme est fondé sur la haine, mais il repose également sur le désir de mettre un terme à l'existence et à l'identité juives. C'est dans sa forme la plus extrême, mais ça fait partie du côté implicite de l'antisémitisme.

Alors, je pense qu'on dépasse les bornes lorsqu'on critique Israël avec l'intention de mettre un terme à son existence. C'est quelque chose de complexe à déterminer ou à analyser, mais je crois que lorsqu'une organisation donnée ne vise qu'à défier Israël à un point tel qu'elle soulève des questions sur l'existence d'Israël et peut-être également sur une patrie juive, alors je pense que c'est une source d'antisémitisme.

On soutiendrait, je crois, que nos intentions et nos approches ont été beaucoup plus vastes que cela, mais nous avons également affirmé très clairement, et je pense de façon aussi directe que possible, la poursuite de l'existence d'Israël en tant qu'État juif.

**Le président:** Merci pour cette clarification.

Allez-y, monsieur Johnson.

**M. Matthew Johnson:** Peut-être que je pourrais me pencher sur cette question brièvement.

Je pense que cela montre vraiment l'importance d'enseigner la pensée critique et de promouvoir le scepticisme. Les groupes haineux de toutes sortes utilisent une gamme d'oeillères, allant du nationalisme à la critique de certains sujets. Cela démontre combien il est important que tout le monde, mais particulièrement les jeunes, apprennent à reconnaître les discours haineux et à faire la distinction entre un débat légitime et un discours haineux lorsqu'ils surviennent.

**Le président:** Merci beaucoup.

Veillez formuler un bref commentaire monsieur Niemi.

**M. Fo Niemi:** Il ne s'agit pas seulement du boycott, mais du concept d'apartheid lié à Israël. On l'a constaté dans bien des campus. On l'a même vu récemment à Montréal dans une parade de la fierté gaie, où il y avait un grand contingent de personnes travaillant contre l'apartheid en Israël.

Nous savons que parmi la communauté gaie francophone de Montréal, les gens n'étaient même pas au courant de cela, de sorte que nous avons dû rassembler des gens avec des représentants du Congrès juif québécois uniquement, au fond, pour avoir un échange entre des ONG en vue de déterminer de quoi il s'agissait afin de fournir une riposte très pacifique et très subtile à ce mouvement. Je peux vous dire que, dans bien des quartiers francophones et surtout dans les universités, les gens ne savent même pas ce qu'implique ce terme.

**Le président:** Merci.

Je veux remercier les membres et, bien sûr, les témoins d'être venus.

J'aurais dû signaler aux membres hier que nous avons ici M. Elliot Conway du Royaume-Uni. Elliot est le directeur du Comité parlementaire de lutte contre l'antisémitisme. J'ai mentionné lors de ma rencontre avec Elliot hier que Tony Comper a été honoré au souper Negev hier soir. Lui et sa femme Elizabeth, qui est enseignante, ont également été honorés par B'nai Brith.

Vous avez également mentionné, dans votre discours, le livre *Globalising Hatred*, qui a été écrit par Denis MacShane. Denis a présidé l'enquête au Royaume-Uni, et il a également été la première personne à témoigner devant notre comité.

Je vous remercie tous énormément, nous apprécions vos commentaires.

Nous allons prendre une pause de cinq minutes et nous reprendrons nos travaux par la suite. Merci.

• (0930)

\_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

• (0940)

**Le président:** Je demande aux membres de bien vouloir s'asseoir.

Bonjour. Je remercie les témoins d'être présents.

Nous avons également un témoin supplémentaire, l'imam Salam Elmenyawi, qui est en route. Certaines personnes ont éprouvé des problèmes à la sécurité, mais nous espérons que ces problèmes seront réglés pour que nous puissions continuer.

Nous avons avec nous M. Moïse Moghrabi, président régional de la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada pour la région du Québec, ainsi que Mme Alia Hogben, directrice exécutive du Conseil canadien des femmes musulmanes. Et comme je l'ai mentionné, nous espérons que l'imam sera ici bientôt.

Nous allons commencer avec Moïse.

[Français]

**Me Moïse Moghrabi (président, Ligue des droits de la personne, région du Québec, B'nai Brith Canada):** Bonjour, mesdames et messieurs. Je m'appelle Moïse Moghrabi et je suis président de la Ligue des droits de la personne du Québec de B'nai Brith Canada.

Tout d'abord, en mon nom et en celui de la ligue, je vous remercie de nous donner l'occasion de vous présenter nos commentaires dans le cadre de cette consultation.

La Ligue des droits de la personne surveille et intervient dans les cas d'abus et d'atteinte à tout droit de la personne. Elle se consacre à

la lutte contre les manifestations d'antisémitisme, de racisme et d'intolérance. Depuis 27 ans, notre...

• (0945)

**Le président:** Pourriez-vous attendre une minute, de façon à permettre à Mme Alia Hogben de mettre ses écouteurs?

**Mme Raymonde Folco:** Puis-je me permettre un commentaire, monsieur le président?

Si le témoin continue à parler aussi vite, les traducteurs n'auront pas le temps de traduire ses propos. Il va devoir ralentir un peu son débit.

**Me Moïse Moghrabi:** Depuis quelque 27 ans, notre ligue collige et publie un rapport annuel des incidents d'antisémitisme au Canada. Ce document répertorie les incidents d'antisémitisme par région et analyse les tendances observées. Il s'agit de l'étude la plus sérieuse et la plus crédible au pays sur le sujet. Au surplus, il est mondialement reconnu, consulté et cité par des agences gouvernementales, des corps policiers et Statistique Canada.

Nous reconnaissons que l'antisémitisme n'est qu'un des aspects du plus gros fléau de l'intolérance et du racisme qui touche notre société. Toutefois, l'antisémitisme est un cas bien particulier et extrême qui a souvent réussi à faire perdre à l'homme son humanité. Dans tout combat contre l'antisémitisme et le racisme, le rôle primordial et évident de ceux qui gouvernent est de transmettre à leurs citoyens une vision morale, juste et appropriée de leur société et de les sensibiliser au multiculturalisme afin que la tolérance soit un contrepoids important et efficace au racisme et à l'antisémitisme.

Dans ce court exposé, je vous parlerai spécifiquement et exclusivement de la province de Québec. Le Québec est la province qui occupe la deuxième place en nombre d'incidents antisémites au Canada, la première revenant à l'Ontario. Sur les 1 135 cas rapportés au Canada en 2008, 245 incidents survenaient au Québec. En 2007, le nombre était de 291 sur 1 042; en 2006, de 226 sur 935. Pour vous donner une idée plus globale, en 2002, les incidents totaux au Canada se chiffraient à 459. Pour mettre ces chiffres en perspective, nous rappelons dans nos rapports d'incidents d'antisémitisme, année après année, que la police et les sociologues s'entendent pour dire que seulement 10 p. 100 des victimes d'abus de tous types confondus signalent les attaques dont elles ont été victimes. Par conséquent, les chiffres avancés dans nos rapports reflètent seulement ce 10 p. 100, ce qui vous donne une idée de l'ampleur du problème.

Bien que, au Québec, l'antisémitisme systémique traditionnel n'existe presque plus et que la majorité des Québécois se soient défaits de leur antisémitisme classique, le nouvel antisémitisme demeure une menace persistante pour la communauté juive, et le nombre d'actes d'antisémitisme ne cesse d'augmenter au fil des années, comme vous avez vu des chiffres que je vous ai donnés.

En effet, 2009 fut une année malheureusement bien chargée pour la ligue, et notre ligne antiracisme fut inondée d'appels rapportant des incidents, des assauts, des graffitis antisémites, y compris des croix gammées et d'autres insignes nazis. De plus, depuis septembre, plusieurs synagogues à Montréal furent simultanément vandalisées. Il est à noter que septembre marque le début de la période des fêtes religieuses juives.

Le rapport détaillé des incidents d'antisémitisme au Canada pour 2009 ne sera malheureusement pas disponible avant le début de l'année 2010, quand nous aurons fini de colliger et de vérifier toutes les informations. Nous constatons toujours une augmentation des incidents lors d'événements catalyseurs spécifiques, et il ne s'agit pas toujours d'incidents internationaux.

Nous avons eu, au Québec, un exemple d'un événement catalyseur lors des auditions publiques, en 2007, de la commission Bouchard-Taylor, la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Cette commission avait pour mandat d'étudier le modèle d'intégration socioculturelle institué au Québec depuis les années 1970 en revenant sur l'interculturalisme, l'immigration, la laïcité et la thématique de l'identité québécoise. Malheureusement, ces consultations ont servi de plateforme pour l'expression publique de racisme envers les minorités de la province, y compris la communauté juive. Cette tentative de débat public, qui aurait pu être très productive, s'est traduite par une hausse importante du nombre d'incidents d'antisémitisme, surtout au moment où les audiences de la commission étaient à leur apogée. Les audiences publiques se sont transformées, par moment, en de véritables exposés racistes ouvertement livrés par certains intervenants, produisant la fausse impression que la majorité des Québécois toléraient un certain niveau de racisme. La ligue s'inquiète sérieusement des répercussions d'une telle perception puisque je vous dirais que la tolérance des intolérants est un phénomène qui encourage ce type de comportement et qui donne également la perception erronée que ces attitudes sont socialement acceptables. Ces auditions ont cependant permis d'exposer une réalité québécoise où le fondement du sentiment antisémite était ancré non pas dans les croyances classiques, mais plutôt dans le rejet global de toute forme de religion.

● (0950)

En effet, le rejet de la religion comme acteur de scène principal de leur vie par les Québécois entraîne une certaine répugnance à toute justification de nature religieuse. La communauté juive, définie par sa religion même, est en contradiction avec cette volonté des Québécois de se défaire...

[Traduction]

**M. David Sweet:** L'interprète vient de signaler que l'orateur devra soit ralentir son débit soit fournir une copie de ses notes, sinon il ne pourra pas l'interpréter à cette vitesse.

[Français]

**Me Moïse Moghrabi:** Le rejet par les Québécois de la religion en tant qu'acteur principal de leur vie entraîne une répugnance à toute justification de nature religieuse. La communauté juive, définie par sa religion même, est en contradiction avec cette volonté des Québécois de se défaire de l'emprise de la religion. Le discours antisémite qui s'est dégagé de l'exercice consultatif de cette commission résultait donc d'une opposition à toute forme d'accommodement, non pas à cause de la nature de l'accommodement demandé, mais plutôt à cause des justifications religieuses derrière ces demandes. La couverture médiatique démesurée et mal expliquée, pour ne pas dire parfois carrément de mauvaise foi, ne faisait qu'exacerber les manifestations de mécontentement de la population à ce sujet.

Par ailleurs, pour la majorité des Québécois qui ont rejeté l'antisémitisme classique, une autre difficulté se traduit par leur refus d'admettre que ce problème existe toujours. Malgré toute sa bonne volonté, une partie de la population, honnêtement, ne voit pas qu'il y

a toujours un problème. Malheureusement, si on n'admet pas l'existence d'un problème, il est difficile de tenter d'y remédier.

Parallèlement à ce qui précède, le Québec comme le Canada ouvrent grandes leurs portes à l'immigration, et l'origine des immigrants affecte de plus en plus la dynamique de la société. En effet, une partie des immigrants au Québec, depuis les années 1970, a apporté avec elle des cultures et des traditions parfois incompatibles avec les droits de la personne promus au Canada. Ces immigrants sont en partie issus de régions ou de pays où le respect des droits de la personne n'existe tout simplement pas. Pire encore, dans certains de ces pays, l'expression publique de préjugés et d'antisémitisme, en plus de ne pas être mal vue, est encouragée, sanctionnée et même reprise par les États et les médias.

Ces préjugés et l'antisémitisme qui les accompagne sont en train, peu à peu, d'influencer la jeune population qui fréquente les institutions universitaires où elle côtoie ces nouveaux immigrants. Évidemment, ce nouvel antisémitisme n'est pas toujours ouvertement exhibé. Souvent, il est bien subtil et voilé par des critiques qui visent à rendre la communauté juive responsable d'une réalité politique étrangère. Les promoteurs de ce nouvel antisémitisme se cachent derrière une sémantique peu crédible pour prétendre qu'ils ne sont pas antisémites. Malheureusement, les personnes qui prennent part à de tels discours semblent, comme le dirait le professeur Frédéric Guillaume Dufour, croire un peu naïvement qu'en faisant disparaître le terme « antisémitisme », on va faire disparaître l'antisémitisme lui-même.

C'est, en très bref résumé, une partie de la dynamique et de la nature de l'antisémitisme au Québec à l'heure actuelle. Le problème est évidemment très réel et en mutation avec divers mouvements qui, pour des raisons qui sont propres à chacun d'eux, s'associent pour répandre leur antisémitisme. Il n'y a malheureusement pas de solution miracle. C'est un combat de longue haleine. Il faut d'abord que le problème soit reconnu de façon officielle par les autorités gouvernementales de tous les niveaux et qu'il soit condamné publiquement de façon résolue et virulente. Il faut exposer cela clairement aux nouveaux arrivants et à ceux qui sont moins nouveaux, et leur faire comprendre que l'antisémitisme et le racisme sont contraires aux principes fondamentaux de notre société et à la vision morale, juste et appropriée de notre pays. En ce sens, nous sommes d'avis que le gouvernement canadien est sur la bonne voie en ce qui concerne le nouveau guide destiné aux immigrants.

Par ailleurs, le Canada a déjà adhéré au Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité concernant la criminalisation d'actes de nature raciste ou xénophobe commis par l'entremise de systèmes informatiques. Le Canada l'a ratifié en 2005. Ce protocole requiert des États signataires qu'ils adoptent une législation et les mesures nécessaires pour criminaliser et attribuer un caractère d'offense criminelle au fait de distribuer ou de rendre accessible au public, intentionnellement et sans droit, du matériel raciste ou xénophobe par l'entremise d'un système informatique. De façon similaire, il requiert des États adhérents d'adopter une législation qui couvre les insultes et les menaces racistes. Le Canada devrait s'inspirer des autres pays signataires qui ont pris des mesures à l'échelle nationale pour contrer ces diverses formes de haine en ligne.

Finalement, la mesure du gouvernement visant à mettre en œuvre le Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque, bien que regrettamment nécessaire, a été d'une grande utilité pour les institutions juives, en particulier, visées par des actes antisémites. Elle a grandement aidé à améliorer leur sécurité ou, à tout le moins, leur sentiment de sécurité au pays.

● (0955)

Nous croyons que le gouvernement doit prolonger de nouveau ce programme-pilote et même le rendre permanent.

Je vous remercie.

**Le président:** Je vous remercie de votre déclaration.

[Traduction]

Imam Salam Elmenyawi, merci beaucoup de votre présence.

Nous allons d'abord commencer avec Mme Alia Hogben, et ensuite ce sera votre tour. Merci et bienvenue.

Alia.

**Mme Alia Hogben (directrice exécutive, Le Conseil canadien des femmes musulmanes):** Bonjour, et merci de me donner la possibilité de témoigner devant cet auguste comité de parlementaires.

Je suppose que vous avez eu la possibilité d'examiner l'information sur notre organisation, le Conseil canadien des femmes musulmanes, ainsi que notre présentation du 26 août. Votre personnel a été assez aimable de nous transmettre la liste de questions que le comité était susceptible nous poser aujourd'hui, et je pense que c'est un bon début pour notre discussion.

Avant de passer aux questions, je veux dire clairement que nous ne parlons pas en tant que musulmanes canadiennes aujourd'hui, nous soulevons plutôt ces questions en tant que citoyennes concernées du Canada et de la communauté mondiale.

On a demandé au CCFM de préciser un exemple que nous avons utilisé lors de notre présentation aux Nations Unies concernant les résolutions pour combattre la diffamation envers les religions. Nous avons choisi cet exemple, parce qu'il y a des similitudes entre ce que vous essayez de faire et cette résolution, notamment si l'on remplace le mot « État » par « religions ».

En mars 2009, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution exhortant les pays membres d'adopter des lois afin de prévenir les critiques à l'endroit des religions et d'autres formes de croyance. Une des principales organisations qui a milité pour cette résolution est l'Organisation de la conférence islamique, ou l'OIC. Nous reconnaissons l'intention de la résolution, mais en tant qu'organisation composée de croyantes musulmanes canadiennes, et à l'instar d'autres organisations, nous nous opposons à cette résolution.

Par exemple, une déclaration conjointe publiée par le Rapporteur spécial des Nations Unies pour la liberté d'opinion et d'expression et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dit ceci:

Le concept de « diffamation des religions » ne s'accorde pas aux dispositions internationales concernant la diffamation qui se réfèrent à la protection de la réputation d'individus, alors qu'on ne peut pas dire que les religions, comme toutes les croyances, aient une réputation en soi.

Le Canada s'est objecté en disant que ce ne sont pas les religions qui ont des droits, mais les individus. Le Canada estime que si on élargit la notion de diffamation au-delà de sa portée adéquate, cela mettrait en péril le droit fondamental à la liberté d'expression, pouvant également s'appliquer aux questions religieuses.

L'Union européenne a également parlé contre la résolution. Elle a dit que la diffamation des religions n'est pas un concept valide dans le discours des droits de la personne. Du point de vue des droits de la personne, les membres de communautés religieuses ou de croyances ne devraient pas être perçus comme des entités homogènes. Les lois internationales relatives aux droits de la personne protègent les particuliers plutôt que les religions en tant que telles.

Ceux qui se sont objectés partagent la même préoccupation, à savoir que la résolution peut porter au silence et intimider ceux qui défendent les droits de la personne, les minorités religieuses et d'autres contestataires. Elle peut réduire la liberté d'expression parce que toute attaque contre les lois et les coutumes dans un contexte religieux sera perçue comme une attaque contre la religion.

Nous avons indiqué dans notre présentation que grâce à la Charte canadienne des droits et libertés, le Canada dispose de mécanismes pour protéger les particuliers de la discrimination fondée sur la race, l'ethnicité et la religion. Nous avons ajouté qu'il serait injuste d'ajouter d'autres mesures de protection pour une communauté en particulier et que cela ouvrirait la porte à des demandes de protection semblables de la part d'autres groupes religieux.

On nous demande ce qui se produit lorsque ces droits ne sont pas protégés même en vertu de la Charte. La question que je vous renvoie est la suivante: quels sont, selon vous, les droits qui ne sont pas protégés? S'il y a des lacunes dans notre système de protection des droits de la personne, c'est à des politiciens comme vous qu'il revient de les combler. Des lacunes auraient des répercussions sur chacun d'entre nous, alors pourquoi iraient-elles au-delà d'elles pour viser certains groupes ou minorités?

Je vais vous donner l'exemple de notre lutte contre les lois religieuses dans les questions d'arbitrage familial. En tant que femmes et familles musulmanes, nous ne percevions pas la pratique des lois religieuses comme faisant partie de notre identité. Nous voulions jouir des mêmes droits et libertés que nos concitoyennes canadiennes, et non pas obtenir des traitements spéciaux pour une raison quelconque. Nous ne voulions pas que l'on soulève des arguments sur le relativisme culturel pour que l'on nous traite différemment des autres Canadiennes.

La troisième question est de savoir où l'on tracerait les limites entre la liberté d'expression et les discours haineux. Il existe une limite, et elle a été établie dans les concepts portant sur les droits de la personne, mais cela ne signifie pas qu'il y a un consensus général ou que la discussion est close.

● (1000)

Je ne suis pas une experte de la définition de différents termes, mais la professeure de sociologie, Joanne Naiman, établit une distinction entre les préjugés et la discrimination. Les préjugés comprennent des attitudes où l'on fait preuve d'aversion et d'hostilité à l'égard d'un groupe de personnes. Cela inclut les discours haineux. Il y a discrimination lorsqu'on refuse d'accorder des possibilités ou un traitement égal à ces personnes. C'est préjudiciable.

J'ajouterai que le fait de propager la haine et d'inciter à la violence aura des répercussions sur ma capacité à faire valoir mes droits et limitera mes possibilités en matière d'emploi, de logement ou d'éducation. J'aimerais être protégée contre cette haine, qui réduirait mes droits en tant que citoyenne à part entière. Je n'ai jamais cru que les paroles ne pouvaient pas blesser autant que la violence physique.

La quatrième question demande quelles sont nos recommandations relativement à la lutte contre l'antisémitisme au Canada tout en soutenant les droits à la liberté d'expression.

La lutte contre l'antisémitisme au Canada est la même que celle contre tous les types de préjugés et de discrimination à l'égard d'un particulier ou d'un groupe. Nous recommandons fortement que cette lutte contre les préjugés et la discrimination se fasse de façon inclusive et non de manière à fragmenter les Canadiens en fonction d'un élément de leur identité, qu'il s'agisse de la religion, de la race ou de l'ethnicité.

Permettez-moi de vous donner un exemple de liberté d'expression ou de diffusion de matériel haineux. Le magazine *Maclean's* a publié un article rédigé par Mark Steyn portant sur l'accroissement de la population musulmane en Europe et en Amérique du Nord. Il s'agissait d'une diatribe contre les musulmans, qui a ravivé l'hystérie et la peur à l'égard des musulmans.

L'article de M. Steyn portait-il sur la liberté d'expression, ou bien s'agissait-il d'un discours qui a incité la discrimination et a eu des répercussions sur la vie des musulmans canadiens? L'article de M. Steyn a-t-il soulevé la peur et fait en sorte que des non-musulmans aient une certaine appréhension à l'égard de leurs voisins musulmans?

Tout cela s'est produit. Pour moi, par contre, ce que M. Steyn a écrit et les conclusions qu'il a tirées étaient offensantes. Ces motifs étaient suspects. Mais il a le droit à la liberté d'expression. Je pense qu'il faut évaluer les préjudices et l'effet de la haine sur les gens. Toutefois, j'aurais tendance à donner le bénéfice du doute à la liberté d'expression.

Cinquième question, comment établit-on une distinction entre les critiques légitimes envers Israël et des propos antisémitiques?

Imaginons un instant que ce comité était mis sur pied en fonction de l'hypothèse selon laquelle toute critique à l'égard de l'Arabie saoudite ou de l'Iran est islamophobe. Quelles en seraient les conséquences? Est-ce que cela n'aurait pas pour effet d'intimider et de vouer au silence tous ceux qui veulent avoir une discussion ouverte sur ces États?

De façon semblable, la Déclaration de Londres, sur laquelle le comité fonde ses travaux, déclare que les appels pour la destruction de l'État d'Israël sont en soi antisémites. Pour ma part, j'accepte l'existence de l'État d'Israël; cela ne pose pas de problème pour moi. Toutefois, cette affirmation fait taire les gens, parce que personne ne veut être montré du doigt comme étant antisémite.

Il y a des Juifs en Israël et dans bien d'autres parties du monde qui sont critiques à l'égard de certaines des politiques et des actions de cet État. Est-ce juste de les étiqueter comme étant des Juifs qui se détestent eux-mêmes et qui menacent Israël, comme l'a fait Masada? Est-ce que cela ne fait pas taire les gens?

Il faut faire la distinction lorsqu'il s'agit de critiques légitimes à l'égard d'un État indépendant dans l'arène internationale. On devrait pouvoir questionner et remettre en cause toutes les actions entreprises par un État.

Nous avons critiqué le gouvernement américain pour ses actions en Iraq, mais cela ne se traduit pas en une haine des Américains en tant que peuple.

De façon semblable, nous avons critiqué l'Arabie saoudite et l'Iran, mais cela ne signifie aucunement que nous sommes anti-musulmans ou anti-islam.

Il y a aussi les États qui ont évité l'Afrique du Sud en raison de sa pratique de l'apartheid. On ne peut pas dire qu'il s'agit d'une attitude qui a encouragé des sentiments anti-Blancs ou anti-Africains.

Il y a aussi l'exemple du Québec, qui veut se séparer. Cela modifierait et mettrait très certainement en péril la nation

canadienne, mais, bien entendu, ce n'est pas une raison pour dénigrer les gens du Québec ou pour prendre des mesures contre la province.

Je conclus en vous posant mes propres questions.

J'ai lu vos documents, mais je me demande toujours sur quoi vous vous êtes fondés pour créer un comité politique très puissant qui combat non pas toutes les formes de discrimination et de préjugés, mais uniquement l'antisémitisme.

En outre, je vois que vous avez comme prochaine étape d'envoyer un rapport du comité au Parlement. J'espère que ce rapport sera également rendu public.

Nous connaissons tous le poème sur la haine et la discrimination, qui dit essentiellement que nous ne pouvons pas demeurer silencieux parce que nous pourrions être les prochaines victimes.

● (1005)

Martin Niemöller, un pasteur protestant qui a été interné au camp de concentration de Dachau pendant quatre ans a écrit:

Lorsque les nazis sont venus pour les communistes,  
je suis demeuré silencieux;  
je n'étais pas communiste.  
Lorsqu'ils ont enfermé les socio-démocrates,  
je suis resté silencieux;  
je n'étais pas social démocrate.  
Lorsqu'ils sont venus chercher les syndicalistes,  
je n'ai rien dit;  
je n'étais pas syndicaliste.  
Lorsqu'ils sont venus chercher les Juifs, je suis demeuré silencieux;  
je n'étais pas juif.  
Lorsqu'ils sont venus me chercher,  
il ne restait plus personne pour protester.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président suppléant (M. Mario Silva):** Merci beaucoup pour votre présentation.

Imam Salam Elmenyawi, la parole est à vous.

**M. Salam Elmenyawi (chaplain musulman, Université de McGill):** Bonjour. Je vous remercie de me donner la possibilité d'être là aujourd'hui pour réfléchir avec vous sur quelque chose de très important pour chacun d'entre nous dans notre société.

À Montréal, au cours des vingt dernières années, j'ai beaucoup travaillé avec des personnes de croyances religieuses différentes pour essayer d'accroître la compréhension et de faire en sorte que les gens se connaissent davantage et réfléchissent sur la façon de combattre la haine, la xénophobie, les préjugés et la discrimination.

Je pense que nous avons fait pas mal de chemin et que nous avons très bien réussi ce que nous avons entrepris à Montréal, puisque nous n'avons pas seulement montré dans les médias que nos communautés travaillaient peut-être ensemble, mais que nous avons agi très sincèrement pour essayer de nouer des liens les uns avec les autres au sein de la société.

Aujourd'hui, on nous a exposé différents problèmes. La plupart des personnes qui ont témoigné avant moi, d'après ce que j'ai entendu, semblent avoir déjà soulevé la plupart des questions que je voulais soulever. Permettez-moi d'approcher le sujet d'une façon quelque peu différente.

Ma première question porte sur la façon dont nous définissons l'antisémitisme. J'ai trouvé bon nombre de définitions sur l'Internet. Je ne vais vous en présenter que quelques-unes: « aversion intense et préjugés contre le peuple juif »; « terme utilisé pour décrire les préjugés ou les hostilités envers les Juifs, souvent fondés sur une haine de leur religion, de leur culture et de leurs antécédents ethniques »; « hostilité ou préjugé à l'égard des Juifs en tant que groupe religieux, ethnique ou racial, qui peut aller de la haine individuelle à la persécution violente et institutionnalisée ». Et en voici une de plus que j'ai trouvée sur le site Web ADL: « Ce terme évoque la haine contre les Juifs, qui remonte à l'époque pré-chrétienne. »

Bref, c'est une question de haine. Je pense que ça se résume à l'idée que, si l'on veut confronter la haine, il faut apprendre à la connaître. J'ai regardé la haine en face. J'ai fait pas mal de travail relativement à cette question. Je pense qu'on peut tous s'entendre pour dire que la haine est une maladie, qui est très contagieuse, mais qui n'est pas toujours causée par le même virus. Il existe différentes souches de haine, et il faut faire très attention lorsque l'on prescrit des médicaments de ne pas toujours prescrire le même remède pour toutes les souches de haine. Autrement, nous allons perdre la bataille, parce que cela signifie que nous surmédicamentons notre société, ou bien que nous allons ignorer certains éléments et que nous ne pourrons pas nous pencher sur les questions d'importance.

Il y a des personnes qui haïssent avec ardeur, il y en a qui les copient et il y a ceux qui ne connaissent pas grand-chose sur ceux qu'ils détestent. Tout ce qu'ils ont besoin, c'est d'obtenir un peu plus d'information parce qu'ils ont probablement vécu dans l'ignorance et n'ont pas eu beaucoup de contacts avec ces personnes.

Il faut être en mesure de reconnaître les différents types de haine et d'examiner ces questions si nous voulons nous pencher sur le problème de l'antisémitisme ou de la haine en général. Une réflexion rapide sur la question — car je sais que je n'ai pas beaucoup de temps pour aborder certains de ces enjeux dans une présentation de 10 minutes — je veux tout simplement dire que nous devrions pouvoir faire la distinction entre les différentes souches. La réponse ne se trouve pas nécessairement dans l'adoption de lois et la criminalisation de toutes les formes de haine. Il faut faire la distinction entre ceux qui haïssent ardemment, ceux qui les copient et les xénophobes ignorants.

La haine est contagieuse. Par conséquent, la haine engendre la haine, un surcroît de gens qui haïssent et un surcroît de types de haine. On peut faire un parallèle, par exemple, avec le syndrome de la fenêtre cassée. Selon la théorie, si vous avez une fenêtre cassée et que vous ne la remplacez pas, vous en aurez une autre, puis une autre, et bientôt, la plupart de vos fenêtres seront cassées.

Le parallèle avec la haine est le suivant: si nous ne réparons qu'une fenêtre, nous ne pourrons jamais empêcher qu'elle soit cassée à nouveau. Elle se fera casser à répétition. Alors, si nous nous penchons uniquement sur un type de haine ou sur la haine à l'égard d'un groupe de personnes en particulier, nous ignorons les autres et nous ne les confrontons pas avec autant de vigueur, nous risquons de toujours avoir une fenêtre cassée, peu importe ce que nous faisons.

• (1010)

Par ailleurs, je pense qu'il y a un élément très, très important sur lequel nous devons nous pencher lorsque nous abordons la question de la haine. C'est ce qu'on appelle la théorie du point de bascule; elle consiste à examiner en fait la réaction de la société chaque fois que les choses s'enflamment. Dans la société, certaines personnes qui ont leurs propres desseins essaient de faire basculer l'équilibre pour

intensifier la haine dans la société, créer davantage de problèmes ou fomenter des crises dans la société en vue de faire valoir leurs propres intérêts.

Face à ces points de bascule, nous devons tâcher d'apaiser la société quand des enjeux excitent les esprits, les enflamment, avant d'en arriver à ce point de bascule. Je pense que vous pouvez très bien comprendre ce genre de situation, car c'est exactement ce qui est arrivé aux Juifs avant la Seconde Guerre mondiale, avec le point de bascule qui a transformé la haine en violence à l'endroit de ce groupe particulier, et ce, d'une façon sans précédent dans l'histoire; ils ont été tués ou encore expulsés de leurs domiciles. Je pense qu'il faut aborder ces aspects-là dans notre recherche d'une solution.

On ne devrait jamais non plus oublier de reconnaître la souffrance des victimes de la haine, qu'elles soient juives, musulmanes, chrétiennes, sikhes ou autres. Si nous cherchons à ne nous concentrer que sur un type de souffrance en particulier et la mettons constamment en relief, je pense que nous ferons encore fausse route, car la solution passe par l'interaction entre les membres de la société afin d'y apporter harmonie et sérénité. Il nous faut assurément rechercher toutes les causes et tous les problèmes difficiles auxquels la société peut faire face, afin d'en extirper la haine et de supplanter ce régime de discrimination.

En outre, il nous faut voir les divers visages de la haine. Il y a différents types d'incidents haineux qui se produisent. Il y a différents types de haine, et avec toutes les différentes couleurs, il nous faut trouver différents moyens pour combattre la haine.

Ensuite il y a les victimes. Nous devons trouver le moyen de nous occuper d'elles et de les aider, car la haine est très douloureuse. Elle est très dommageable. Les gens souffrent de la haine, non seulement à cause des actes de violence, mais à cause des actes psychologiques. La plupart du temps, les actes haineux sont psychologiques. Si une bombe explose dans une synagogue, une bibliothèque scolaire pour étudiants juifs, une mosquée ou encore un lieu de rassemblement et de culte dans lequel les gens cherchent à trouver la paix, cela blesse bien des gens.

Il faut pouvoir réagir immédiatement pour s'occuper des dommages causés aux victimes afin de garantir que ceux qui veulent susciter la haine ne pourront pas en tirer profit.

Ensuite, il y a les observateurs. Ceux qui regardent, ceux qui agissent, ceux qui sont tout à fait passifs et ceux qui agissent de façon positive. Bien sûr, il y a ceux qui, témoins d'actes haineux, ne font rien. Il y a également ceux qu'on pourrait qualifier de vertueux. Ils prennent des risques, ils risquent leurs vies, pour défendre les autres même s'ils n'ont pas avec eux de religion ou d'origines communes. Ils font de leur mieux pour les aider.

Je pense qu'il faut signaler cela. Il faut raconter les hauts faits de ces gens et reconnaître ceux qui appartiennent à une confession différente et qui viennent en aide aux autres, comme par exemple les Juifs pendant l'Holocauste de la Seconde Guerre mondiale, où d'autres, au Rwanda ou au Burundi, ou encore ceux qui dans divers pays viennent en aide aux autres afin d'empêcher que la haine s'installe dans la société. Il faut aussi faire oeuvre éducative auprès de ceux qui demeurent silencieux ou indifférents.

Il y a une troisième façon de combattre la haine et je pense qu'elle est très importante. Brièvement, avant de terminer mon exposé, je tiens à dire qu'afin de combattre la haine, nous devons éviter les généralisations quand nous parlons de ceux qui la fomentent, de ceux qui en sont victimes et des causes d'un tel fléau.

● (1015)

Pour la faire disparaître à jamais et agir en toute sincérité, nous devons combattre toute forme de haine, de discrimination ou de diffamation religieuse. Nous ne devrions pas faire de la discrimination alors que nous la combattons. Nous ne devrions pas privilégier un groupe en particulier et oublier les autres. Il nous faut nous unir et faire front commun contre ceux qui perpétuent la haine.

Pour cela, il nous faut tout d'abord faire front commun contre toute forme de haine; deuxièmement, faire oeuvre éducative auprès des adultes et des jeunes; troisièmement, sensibiliser, lors de conférences, les enseignants, les syndicalistes, les politiques, les juges, la police, etc.; quatrièmement, adopter une politique de tolérance zéro de la discrimination partout dans la société, et en même temps, les moyens de mettre en oeuvre pareille politique; cinquièmement, faire une application adéquate des lois contre la haine; et sixièmement, constituer des unités policières de lutte contre les crimes haineux.

Je songe plus particulièrement à Montréal, où ce genre d'unité n'existe pas. Je pense que mon ami de B'nai Brith a éloquentement parlé de cet aspect. Nous manquons de statistiques pour cerner le problème, et les crimes haineux ne sont pas sanctionnés comme il se doit. Bien des policiers ne verraient même pas la différence entre un crime haineux et un qui ne l'est pas. Nous sommes très mal équipés parce que nous n'avons pas de statistiques fiables et les moyens d'appliquer adéquatement les lois contre les crimes haineux. Il faut faire oeuvre éducative auprès de ceux qui s'occupent de ces questions.

Je ne cesse de répéter que ce ne sont pas tous les médias qui agissent mal. Toutefois, selon les conclusions de la commission Bouchard-Taylor, il est très clair qu'une grande part de la crise des accommodements raisonnables au Québec est attribuable aux médias — qui l'auraient fabriquée, en fait.

Cet enjeu est capital. Nous ne voulons pas bâillonner qui que ce soit. Mon argument ici en ce qui a trait à la liberté d'expression est que nous ne devons pas nécessairement et constamment riposter par une loi, mais nous devons faire l'impossible pour veiller à un exercice adéquat de la liberté d'expression pour tous, pas seulement pour un groupe précis de gens; pas seulement pour les journalistes.

Il faut veiller à ce que ces problèmes reçoivent une attention constante dans la société. Nous devons être logiques dans le financement des études sur les incidents haineux et les activités criminelles. Nous devons en surveiller de près l'évolution. Nous devons équiper les ONG pour qu'elles puissent se joindre à la lutte grâce à des programmes financés et à une participation du gouvernement. Nous devons reconnaître et encourager les efforts louables en vue d'assurer l'harmonie sociale et la coexistence pacifique. Nous devons analyser l'efficacité des lois actuelles et les étayer au besoin, sans nécessairement s'en débarrasser. Nous devons résister à la tentation d'amoinrir le droit à la liberté de religion au nom de la charte des droits, du Québec ou du Canada, en instaurant une hiérarchie des droits, point dont il est actuellement question au Québec.

En terminant, je voudrais vous signaler l'étude qui a été préparée par Jack Jedwab du Conseil musulman de Montréal. Cela ne prendra

pas beaucoup de temps. L'étude démontre que 71,4 p. 100 des gens qui ont des contacts fréquents avec les musulmans ont d'ordinaire une attitude positive à leur égard. Quant à ceux qui n'ont jamais de contact avec les musulmans, seulement 29,6 p. 100 ont de façon générale une attitude positive envers eux. Je peux vous donner les chiffres exacts.

L'étude est assez intéressante. L'auteur a fait porter son analyse sur les musulmans et les Juifs. Il a conclu que ceux qui n'aiment pas les Juifs ont également tendance à ne pas aimer les Arabes. Parfois, les mêmes gens entretiennent de la haine à l'égard des deux groupes. Les trois quarts des gens qui ont une attitude favorable à l'égard des Juifs ont la même à l'égard des Arabes; 90 p. 100 de ceux qui disent avoir une attitude favorable à l'égard des Juifs disent avoir la même à l'égard des Arabes. Les deux tiers des gens qui ont une attitude défavorable à l'égard des Juifs ont la même à l'égard des Arabes.

Je pense qu'une lutte commune contre la haine nous sera profitable à tous.

Merci.

● (1020)

**Le président:** Merci beaucoup de votre exposé.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Selon la liste, c'est Mme Folco qui va commencer.

**Mme Raymonde Folco:** Merci, monsieur le président.

Je ne m'attendais pas à être la toute première personne à poser une question. Cela dit, j'ai quelques questions à poser.

[Français]

J'aimerais d'abord m'adresser à M. Moghrabi.

Monsieur Moghrabi, je vous remercie de votre présentation. J'ai une ou deux questions à vous poser. J'aimerais que vous nous parliez un peu d'une chose que vous avez mentionnée: la justification religieuse derrière les demandes d'accommodement.

Tout comme vous l'avez dit dans vos commentaires, s'il vous plaît, rappelez-vous que, à part une ou deux personnes ici présentes, peu de gens savent ce qui se passe au Québec relativement aux accommodements raisonnables. J'aimerais bien que vous nous donniez ce contexte. Ce serait ma première question.

**Me Moïse Moghrabi:** Je ne sais pas si tout le monde est au courant, mais la nécessité de l'accommodement raisonnable découle d'une pratique discriminatoire qui, à sa face même, ne l'est pas.

● (1025)

**Mme Raymonde Folco:** Ralentissez, s'il vous plaît.

**Me Moïse Moghrabi:** La Charte des droits et libertés de la personne du Québec garantit certains droits. Parfois, des politiques qui sont mises en oeuvre de façon non discriminatoire ont un résultat discriminatoire sur certains groupes. Par exemple, si vous insistez pour qu'une activité se tienne un samedi, même si, à sa face même, le choix du samedi n'est pas discriminatoire, si, parmi les personnes qui sont obligées de participer il y a des gens qui sont juifs pratiquants, ils ne peuvent y participer. Par conséquent, le choix du samedi aura un effet discriminatoire envers ces personnes. L'accommodement raisonnable est l'obligation imposée par la Cour suprême du Canada d'imposer à l'organisateur de trouver une solution de rechange à la tenue de cet événement le samedi ou de permettre à cette personne d'y participer séparément un autre jour. C'est un accommodement raisonnable.

Parlons du problème de la dynamique que nous avons au Québec. Les demandes d'accommodement ne nous posent aucun problème. Si vous appelez votre employeur et lui dites que, le lundi, votre enfant a un tournoi de hockey, que vous voulez l'accompagner et que vous avez besoin de la journée de congé, l'employeur vous accordera le congé parce que, en général, les lundis, des gens tombent malades et n'entrent pas au travail, ce qui n'affecte pas l'entreprise.

Par contre, si vous êtes protestant et que vous voulez avoir congé le lundi de Pâques, le problème est que certains employeurs ont la réaction de dire que la demande, qui est basée sur une question religieuse, n'est pas sérieuse, et la refusent. Le problème, dans la dynamique de la société québécoise, est que les demandes d'accommodement basées sur les motifs religieux ne sont pas sur le même pied que les autres demandes d'accommodement.

C'est le problème que nous avons au Québec, et cela découle du fait que les Québécois ont su se défaire de la religion qui les accablait jusqu'aux années 1960 ou 1970. Il y a donc une aversion envers la religion de façon générale. Cela, malheureusement, se transmet contre certains groupes religieux qui font des demandes d'accommodement.

Il faut savoir que les principales demandes d'accommodement ne proviennent pas de minorités juives ou musulmanes; elles proviennent de protestants, et de personnes handicapées. Les juifs et les protestants viennent loin en arrière. Les journaux ont fait preuve de sensationnalisme. Pire encore, ce sensationnalisme des journaux ne s'applique même pas à des cas d'accommodement raisonnable, mais à des cas d'ententes entre voisins, de voisinage.

Je peux vous donner un exemple typique que j'ai donné tout à l'heure à un collègue qui est ici. Un groupe de musulmans a décidé d'aller à la cabane à sucre, mais à la cabane à sucre, traditionnellement, on sert du porc. Alors ce groupe de 90 personnes a appelé à la cabane à sucre pour demander si le propriétaire pouvait leur faire un menu spécial sans porc. Le propriétaire de la cabane à sucre, étant un homme d'affaires, a dit qu'il n'y avait aucun problème. Malheureusement, le lendemain, dans le journal, on pouvait lire qu'un groupe de musulmans avait fait pression sur un propriétaire de cabane à sucre pour modifier le menu traditionnel du Québec, pour enlever le porc et que cet accommodement raisonnable avait été imposé au propriétaire de la cabane à sucre. Vous vous imaginez la révolte des gens qui lisent ce genre d'article. Telle est la dynamique au Québec lors des accommodements raisonnables.

Est-ce que cela répond à votre question?

**Mme Raymonde Folco:** Merci.

Me reste-t-il du temps? Puis-je continuer?

**Le président:** Non, il ne reste pas de temps.

Monsieur Watson, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Jeff Watson (Essex, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être venus présenter leur point de vue au cours de cette enquête parlementaire canadienne sur l'antisémitisme.

Afin de pouvoir poursuivre une discussion raisonnable sur l'antisémitisme, je vous poserai la question que j'ai posée à tous nos témoins quand ils se sont présentés devant le comité: quelle est votre définition de l'antisémitisme?

On a demandé au comité de cerner une définition de l'antisémitisme. Plusieurs témoins qui ont comparu ont proposé que nous adoptions la définition de travail qu'en donne le Centre européen de surveillance du racisme et de la xénophobie. Ce centre est désormais

devenu l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux.

Tout d'abord, connaissez-vous la définition du Centre européen de surveillance? Correspond-t-elle à votre définition? Dans la négative, quelle est votre définition de l'antisémitisme?

Madame Hogben.

**Mme Alia Hogben:** Pourriez-vous me donner d'abord la définition que vous avez, monsieur.

**M. Jeff Watson:** Je vois. Vous ne connaissez pas la définition du Centre européen de surveillance, n'est-ce pas?

**Mme Alia Hogben:** Non.

**M. Jeff Watson:** Monsieur le président, avons-nous un texte que nous pourrions fournir au témoin?

**Le président:** Nous en avons des exemplaires en anglais et en français. Nous pouvons les faire distribuer.

**M. Jeff Watson:** Ce serait fort utile, monsieur le président, étant donné que le premier témoin n'est pas au courant de la position du Centre européen de surveillance.

Si vous n'êtes pas prête à donner votre opinion sur cette définition pour l'instant, s'il vous faut plus de temps pour y réfléchir, vous pouvez très bien répondre à cette question par écrit.

Monsieur le président, étant donné que je pose cette question à toutes les séances, il serait peut-être bon que cette définition soit distribuée aux témoins au début de chaque séance.

**Le président:** Préférez-vous que nous revenions à vous dans quelques minutes?

**M. Jeff Watson:** Oui. Cela me conviendrait, car la logique de mes questions en dépend.

**Le président:** Pourquoi ne pas donner la parole à M. Dryden alors? Nous reviendrons à vous dans quelques minutes.

Monsieur Dryden.

**L'hon. Ken Dryden (York-Centre, Lib.):** Merci.

À quelques reprises dans vos exposés, vous avez demandé au comité pourquoi il s'intéressait principalement à l'antisémitisme et non pas à toutes les formes de haine et de discrimination. En outre, même si les antécédents, les expériences, les événements et les aspects diffèrent, et même si l'on constate des nuances au plan historique, vous semblez dire que puisque l'essentiel de la question est le même, l'essentiel de la réponse est aussi le même.

Pouvez-vous développer votre pensée à cet égard? Le comité a pour tâche essentielle, titre et thème l'antisémitisme. Quel conseil pouvez-vous lui donner quant à l'orientation de son travail, la rédaction de son rapport et ses recommandations? Et comment faire pour ne pas perdre de vue la question plus vaste et ne pas nous borner à une question précise dans les recommandations que nous formulerons?

•(1030)

**Mme Alia Hogben:** Eh bien, je ne sais pas si l'un d'entre vous peut répondre à la question que j'ai posée, à savoir pourquoi se concentrer sur un groupe?

J'appartiens à une minorité — je suis au Canada depuis plus de 50 ans si bien que je ne me considère pas très souvent comme appartenant à une minorité, mais c'est un fait — je suis constamment perplexe quant aux raisons pour lesquelles un groupe est visé, choisi, favorisé ou défavorisé. Selon moi, et je parle en tant que Canadienne, nous devrions tous être traités également. À l'exception de très rares cas, comme pour l'emploi ou une chose très précise — j'ai travaillé avec des personnes handicapées, pour lesquelles il faut avoir certaines considérations — nous devrions de façon générale viser l'universalité, ce qui s'appliquerait à tous.

À l'inverse, si l'année prochaine je vous demande de constituer un comité pour analyser la discrimination contre les musulmans, ou encore contre les Hindous, que répondrez-vous? Si vous refusez, prétextant que vous n'avez pas le temps, que vous ne voulez pas consentir l'effort et l'argent ou que sais-je encore, ne ferez-vous pas preuve de discrimination?

Je pense que c'est plutôt là l'inquiétude. Cela n'a rien à voir avec le fait que votre comité se penche sur la question de l'antisémitisme. Dans tout ce qu'ils font, les parlementaires doivent tenir compte du fait que nous sommes tous ici ensemble. Et je ne dis pas cela seulement pour vous; c'est également...

J'ai dit au départ que je ne parlais pas ici en tant que musulmane canadienne. Ce n'était pas mon intention. Ce n'était pas le but. Mais peut-être puis-je nuancer ma pensée un petit peu. Il y a beaucoup de problèmes au sein des communautés musulmanes — et déjà j'utilise le pluriel —, et notre organisation a toujours eu le sentiment qu'elle ne pouvait pas demander beaucoup d'exceptions, car ces exceptions deviennent ensuite très difficiles à gérer pour nos communautés et également pour ceux qui pensent les établir. Mais si elles s'appliquaient à l'ensemble...

Je vais vous donner un exemple. Quand j'étais jeune travailleuse sociale, je travaillais avec des personnes handicapées. À ce moment-là, il n'y avait pas de bordures de trottoir nivelées à Kingston, et encore moins à Toronto. Quand nous les réclamions, on nous répondait constamment que cela était trop cher, que très peu de personnes handicapées s'en serviraient, etc. Nous répondions: « Cela pourrait devenir universel. Cela pourrait servir aux personnes âgées. Cela pourrait servir à une mère qui a une poussette. Cela pourrait servir à quiconque s'est blessé. » C'est devenu universel, et c'est ainsi que cela pourrait être fait.

C'est une façon circulaire de répondre à votre question. Votre comité est déjà constitué, alors je ne vous ferai pas changer d'avis. Vous continuerez d'étudier l'antisémitisme. Toutefois, à cette occasion, j'espère que vous aurez constamment à l'esprit qu'il existe plus d'une manifestation « anti ».

**L'hon. Ken Dryden:** Voulez-vous dire que vous estimez que l'universalité consolide les gestes plutôt que l'inverse? Voulez-vous dire que même pour ces groupes sur lesquels on pourrait se concentrer, le vrai pouvoir passe par l'universalité?

**Mme Alia Hogben:** Oui. Je pense que pour constituer un pays...

Selon moi, le Canada est un pays d'immigrants. Il y a des gens qui sont ici depuis 300 ans et certains d'entre nous qui viennent d'arriver. À l'exception des Autochtones, en ce qui me concerne, tout le monde ici est immigrant. Par conséquent, si nous souhaitons la cohésion de notre groupe, pourquoi voulons-nous continuer à le fragmenter?

**L'hon. Ken Dryden:** Merci.

Oui, monsieur.

**M. Salam Elmenyawí:** Nous discutons ici de haine et de discrimination. Ainsi, si la question est abordée du point de vue d'un groupe en particulier, en soi cela peut paraître une forme de discrimination. Cela peut être interprété comme un manque de cohérence si on donne préséance à une question donnée.

Je voulais également rappeler une loi de 2005 des Nations Unies — qui a été soulevée par le Conseil canadien des femmes musulmanes dans son mémoire —, loi pour laquelle le Canada n'a pas voté. Il s'agissait de combattre la diffamation des religions en général, et le Canada n'a pas voté.

Quand j'ai demandé au ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Pettigrew, pourquoi, il n'a pas su me répondre. Il n'était même pas au courant que le Canada n'avait pas voté. Son cabinet a expliqué qu'il n'était pas question explicitement d'antisémitisme dans la loi, même si la loi de façon générale visait à combattre la diffamation des religions.

Nous estimions qu'une telle loi incluait toutes les religions, que le Canada aurait dû se manifester, qu'il aurait vraiment dû voter en faveur d'un combat contre la diffamation de la religion en général. S'abstenir de voter pour une telle loi et ensuite adopter des lois précises contre l'antisémitisme, par exemple, donne aux gens, notamment aux tenants de la théorie de la conspiration, l'impression que les victimes de l'antisémitisme vont occuper plus de place dans les lois du pays que toutes les autres personnes combinées qui souffrent de la haine et de la discrimination.

En ce qui concerne la reconnaissance des souffrances des juifs lors de l'Holocauste, personne ne s'y oppose, et cela devrait être souligné. Le droit devrait même accorder une place précise à ces faits. On ne peut rien redire à cela. Toutefois, il est malsain qu'on ne s'attarde qu'à cela et qu'on ne s'occupe pas du reste. Il y a encore matière à essayer de combattre la haine dans la société.

•(1035)

**Le président:** Nous donnons la parole à Moïse et nous reviendrons ensuite à M. Watson.

**M. Moïse Moghrabi:** Personnellement je ne me sens pas favorisé du tout. Je ne me sens pas favorisé d'être la cible d'une haine extrême. Je ne me sens pas favorisé d'être persécuté. Je ne me sens pas favorisé quand, dans le monde entier, je suis la cible de spectacles et de discours antisémites concernant mon anéantissement, mon assassinat ou mon meurtre et concernant la suppression de ma religion de la surface de la planète. Ainsi, si mon collègue assis avec moi estime que nous favorisons le peuple juif en discutant d'antisémitisme en particulier, je dois lui dire que malheureusement je ne me sens pas favorisé.

J'estime que le problème est extrême, à un point tel qu'il nous faut en parler de façon particulière. Dans le monde entier, peut-être pas au Canada, mais dans d'autres pays du monde, on constate... Hier, en allumant mon ordinateur, j'ai pu voir un spectacle de la télévision égyptienne, qui est la télévision nationale, où l'on disait que pour tous les juifs sur terre, tous des descendants de gorilles et de porcs, le jour de vengeance approche. À ce que je sache, aucune autre religion n'est traitée ainsi. Je ne constate pas qu'une autre religion de par le monde doive lutter contre ce genre de haine, contre la volonté d'être effacée de la terre. Je pense que c'est pour cela qu'il nous faut ce genre de commissions parlementaires et de coalitions.

Le problème est aigu et particulier parce que la haine qui se révèle dans l'antisémitisme est très distincte et très destructive. Cela commence avec les juifs. Cela se termine avec tous les autres peuples. Ainsi, je pense que c'est un cas particulier.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Watson, nous revenons à vous maintenant.

**M. Jeff Watson:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Encore une fois, merci à nos témoins d'être venus aujourd'hui.

On vous a maintenant distribué la définition qu'utilise le Centre européen de surveillance pour caractériser l'antisémitisme. Je reviens à mes questions originales et je m'adresse pour commencer à M. Moghrabi.

Tout d'abord, dites-moi si c'est la définition d'antisémitisme que vous utilisez. Notre comité devrait-il adopter cette définition? Dans la négative, quelle est votre définition de l'antisémitisme?

Nous allons commencer par cette question et j'en poserai d'autres ensuite.

**Me Moïse Moghrabi:** C'est effectivement la définition qu'utilise la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith Canada et c'est celle que nous mettons dans notre rapport de vérification annuelle pour définir l'antisémitisme, si bien que je pense que vous devriez l'adopter. On l'adopte universellement de par le monde.

**M. Jeff Watson:** D'accord.

Monsieur Elmenyawi.

**M. Salam Elmenyawi:** Oui, j'ai regardé superficiellement la définition d'antisémitisme... Bien entendu, j'ai trouvé qu'elle n'était pas assez détaillée, n'indiquant pas les divers outils de définition de l'antisémitisme et diverses questions comme le négationnisme de l'Holocauste par exemple. Je ne vois pas d'inconvénient à cette définition, mais il y a des aspects que je souhaiterais analyser plus en profondeur; je pourrais vous envoyer une réponse par écrit plus tard.

• (1040)

**M. Jeff Watson:** Absolument, monsieur Elmenyawi.

Madame Hogben.

**Mme Alia Hogben:** J'aimerais en faire autant. C'est imprimé en très petits caractères et la copie n'est pas très bonne. J'ai du mal à la lire, mais je souhaiterais répondre à quelques points énoncés.

Merci.

**M. Jeff Watson:** Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre point de vue plus tard. Bien entendu, une définition de l'antisémitisme est importante si nous voulons mesurer l'ampleur de l'antisémitisme au Canada et savoir ce contre quoi nous luttons. Donc, si cette définition ne correspond pas à votre définition de l'antisémitisme, nous aimerions que vous nous transmettiez par écrit ce qu'est la vôtre.

Deuxièmement, je demande à nos témoins ce qu'ils font actuellement pour combattre l'antisémitisme au Canada. Comment procédez-vous? Qu'enseigne-t-on en ce qui concerne l'Holocauste des juifs et quelle leçon peut-on en tirer? Que faites-vous actuellement pour combattre l'antisémitisme au Canada?

**Me Moïse Moghrabi:** B'nai Brith a participé à la conférence sur l'Holocauste qui s'est tenue en juin, je pense, et nous continuons de travailler grâce à une subvention gouvernementale.

La Ligue des droits de la personne fait la promotion des droits et combat l'antisémitisme en allant rencontrer tous les fonctionnaires du gouvernement à tous les niveaux, depuis l'administration municipale, sans oublier les ONG, afin de faire prendre conscience de l'urgence du problème. La Ligue essaie également de faire comprendre qu'il s'agit là seulement de la pointe de l'iceberg et que ce n'est pas seulement un problème juif. Comme l'a dit M. Comper ce matin, les non-juifs doivent également s'occuper de ce problème. Nous travaillons activement dans ce sens.

**M. Jeff Watson:** Merci, monsieur Moghrabi.

Monsieur Elmenyawi.

**M. Salam Elmenyawi:** Au Conseil musulman, j'assume diverses fonctions et je m'occupe de diverses activités.

Les aumôneries, aux universités McGill et Concordia, comportent des membres de toutes les confessions. Au cours de l'année, nous organisons des activités à des fins de discussion, pour que des gens de diverses confessions se réunissent et pour qu'on constate les similitudes entre les gens d'origine juive ou musulmane. En fait, sur les campus des deux universités, McGill et Concordia, la plupart de nos activités ont réuni des musulmans et des juifs.

Au cours de ces réunions, nous laissons les gens s'entretenir et nous favorisons la discussion. Bien sûr, ceux qui viennent à ces réunions, ceux qui participent à ces activités sont très sensibilisés à l'Holocauste et sont tout à fait au courant des enjeux, mais ils sont également des meneurs en mesure de recueillir les idées exprimées et de les transmettre à la communauté musulmane ou à la communauté juive.

Le Conseil musulman de Montréal a tenu des conférences et des séminaires. Il y a également un programme entre les mosquées et les synagogues qui se déroule actuellement. Avec le rabbin Whitman, nous avons des échanges et nos activités sont sincèrement partagées aux deux endroits à plusieurs reprises au cours de l'année. Nous parlons de nos rituels, de nos idées et des souffrances que nous avons vécues au fil de l'histoire, et cela aboutit à une réflexion.

**M. Jeff Watson:** Monsieur Elmenyawi, favoriser la discussion est évidemment un aspect important. Cependant, que faites-vous de façon active pour combattre l'antisémitisme? Quelles actions concrètes posez-vous, vous ou votre groupe, pour combattre l'antisémitisme, au-delà de simplement prendre le temps de rencontrer l'autre? Le décrivez-vous sur les campus et dans la collectivité? Quelles sont les choses concrètes que vous faites pour combattre l'antisémitisme au Canada?

**M. Salam Elmenyawi:** Eh bien, nous ne faisons pas que le décrier, nous agissons pour le combattre. Nous travaillons avec d'autres personnes. Nous ne faisons pas que nous asseoir et prononcer des discours. Je crois que notre site Web...

**M. Jeff Watson:** Avez-vous des exemples?

• (1045)

**M. Salam Elmenyawi:** ... est rempli de condamnations d'activités terroristes et de tous les incidents qui ont eu lieu, y compris, par exemple, l'incendie de la bibliothèque scolaire à Montréal. C'est le Conseil musulman de Montréal qui a convoqué une conférence de presse immédiatement après cet incident, sans savoir qui était l'auteur du crime. Nous avons alors invité B'nai Brith, le Congrès juif canadien et de nombreuses autres ONG. Je crois que Fo Niemi, qui est ici aujourd'hui, a participé à cette conférence avec nous. Nous avons dit immédiatement que nous sommes un peuple, et qu'attaquer l'un d'entre nous, c'est nous attaquer tous, et que de telles attaques doivent cesser.

Non seulement l'avons-nous dit de façon très claire, mais j'ai eu aussi l'occasion de parler avec l'auteur de cet incendie. À titre d'aumônier dans certaines prisons, j'ai pu discuter avec lui. Je ne peux pas vous répéter les détails de la discussion, mais en conséquence de celle-ci, il s'est excusé ouvertement auprès des communautés juive et musulmane. Je peux vous dire que cette personne pleurait à la fin de sa discussion avec moi.

J'ai donc fait beaucoup de choses. De plus, dans les mosquées, dans le cadre de nos rencontres, nous démontrons très clairement dans nos échanges avec les gens qu'il faut non seulement une coexistence pacifique, mais aussi le respect — pas seulement la tolérance, mais aussi le respect mutuel.

**Le président:** Merci beaucoup.

Il y a quelques autres députés qui veulent poser des questions. Notre temps est très limité, alors je vais faire respecter le temps de parole d'une façon plus stricte.

Je veux également m'excuser auprès du témoin pour la piètre qualité des photocopies. Nous allons vous envoyer ce document par courriel, parce qu'il n'est pas juste de vous donner quelque chose qui est très difficile à lire.

La prochaine députée à poser des questions sera Carolyn Bennett. Docteure Bennett.

**L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Merci beaucoup.

Ma question s'adresse à l'imam.

Vous avez dit que la haine est une maladie, mais que ce n'est pas le même virus, alors il faut un traitement différent. J'ai trouvé ce commentaire particulièrement intéressant, peut-être parce que je suis médecin. Je crois que nombre d'entre nous perçoivent la haine comme un virus.

Vous avez dit également que nous devrions éviter les généralisations à propos des auteurs de ces crimes, des victimes et des causes fondamentales. Je me demandais si vous pouviez nous en dire plus à ce sujet ou donner des exemples au comité.

**M. Salam Elmenyawi:** Par exemple, il y a ceux qui haïssent de façon ardente. Vous ne pouvez pas discuter avec eux. Il ne sert à rien de leur parler du passé. Si vous leur parlez du passé ou du présent, ils n'en retireront rien. Je crois que ce sont de telles personnes que l'on pourrait traiter comme des criminels et auxquelles des lois strictes devraient s'appliquer.

Puis il y a ceux qui haïssent parce qu'ils ne connaissent pas l'autre côté. Ils ne comprennent pas, ou ils ont été trompés, ou ils ont lu les

mauvais articles et de fausses informations sur Internet ou dans les journaux. On peut seulement les amener vers une compréhension plus juste en ayant accès à leurs idées et en discutant avec eux.

Il y a aussi un contexte religieux pour des luttes entre des gens de différentes religions qui ont eu lieu par le passé. Lorsque certaines personnes en parlent, cela pourrait être mal interprété, ou pris hors contexte. Il ne faut pas généraliser à propos de ces gens ou les considérer comme irrécupérables dès qu'ils font une erreur. Il faut affronter certaines de ces actions avec compassion et compréhension. Il faut se rapprocher d'eux et leur expliquer ce qui se passe. Pour d'autres, il faut peut-être être plus strict et avoir des mécanismes qui nous permettent d'en faire un exemple pour freiner cette haine.

Il faut trouver différentes façons de lutter contre la haine. En fait, il faut utiliser toutes les façons suivantes: l'éducation, la loi et la possibilité de se rencontrer pour que les gens puissent travailler ensemble. J'ai lu certaines choses à propos de la façon de lutter contre la haine en Californie chez des gens qui avaient été emprisonnés à cause de crimes haineux. On les a rassemblés, les Noirs avec les Blancs par exemple, et ils devaient s'occuper ensemble d'une entreprise dont ils pouvaient profiter, et ils sont ainsi venus à se connaître. Au départ, ils ont vraiment résisté, mais six mois plus tard, selon cette émission de CNN, leurs opinions avaient complètement changé.

Parfois si nous sommes trop stricts, la lutte elle-même apporte une plus grande haine.

**L'hon. Carolyn Bennett:** En ce qui a trait à cette presque ignorance, l'aspect éducatif, je suis toujours impressionnée, lorsque je suis en Israël, par le Museum on the Seam, et j'essaie toujours d'y aller. Je ne sais pas si vous avez déjà vu ce musée, mais il essaie en quelque sorte d'immuniser les enfants contre la haine en les exposant à... Lorsque vous traversez le musée, vous voyez les États du Sud, ensuite l'Irlande du Nord, puis la Bosnie et finalement le Moyen-Orient. On vous explique vraiment les conséquences de la haine. Des enfants de la maternelle prennent connaissance de telles choses.

Votre exemple de la Californie est intéressant quant aux remèdes aux actions haineuses. D'après vous, y a-t-il une recommandation que notre comité pourrait faire concernant les causes fondamentales de la haine, la façon de s'inoculer contre la haine ou le type de remèdes que l'on pourrait utiliser contre toutes les facettes de la haine?

• (1050)

**M. Salam Elmenyawi:** Oui. J'ai mentionné un nombre de points. Je peux les faire parvenir plus tard par écrit à votre greffier.

Il y a certaines mesures éducatives que l'on peut mettre en oeuvre. Il y a aussi les échanges. Par exemple, il y a le travail du Congrès juif canadien à Montréal, qui visite des écoles musulmanes. Les jeunes des écoles musulmanes vont passer du temps dans les écoles juives, et certains élèves juifs viennent passer du temps dans les écoles musulmanes. Ainsi, les jeunes se côtoient et travaillent ensemble. On peut alors voir comment cela se passe et comment ils interagissent.

Il y a même eu des programmes pour qu'ils aillent vivre dans une famille juive, pour voir et sentir certaines des différences, bien que cela puisse paraître un peu difficile dans la tradition musulmane pour des raisons religieuses. Ce n'est pas parce que ce sont des juifs ou des chrétiens ou d'autres musulmans; c'est plutôt le fait de devoir être près de sa propre famille.

Je crois que c'est ce type d'échanges d'idées qui rassemble les gens et les mène à participer ensemble à des programmes. Le fait d'offrir ces programmes sera éducatif et donnera la possibilité aux gens de rencontrer les autres. Je crois que c'est très important. Et il y a de nombreux imams. Il n'y a pas que moi. Je représente près de 40 institutions, bien que je sois ici aujourd'hui à titre personnel, mais il y a près de 40 imams qui sont prêts à collaborer avec des rabbins... Dans ma vie, j'ai tissé plus de liens d'amitié avec des rabbins qu'un juif moyen. Voilà le type d'idées dont nous avons besoin pour obtenir le changement voulu.

**L'hon. Carolyn Bennett:** J'ai une dernière question. Mon ami Irwin Cotler parle de l'utilisation de la honte. Avec tous les imams qui sont prêts à travailler dans un contexte interreligieux pour combattre la haine, que faites-vous de vos collègues qui ont le titre d'imam, mais qui ne s'intéressent pas à ce type de respect et de compréhension, ou qui vont même dans la direction opposée?

Je me souviens d'avoir été en Irlande du Nord et de songer à tout ce que les gens disaient dans les églises le dimanche matin qui faisait en sorte que la situation se poursuivait, et c'était complètement fou. En tant que médecins, s'il y a de mauvais médecins, nous essayons de faire quelque chose pour régler la situation.

Que peut-on faire avec les religieux qui font la promotion de la haine?

**M. Salam Elmenyawi:** J'admets que certains imams ont dit des choses déplacées à propos de la haine, mais certains ont été mal interprétés ou cités hors contexte. Certaines de leurs paroles ont été extraites d'un discours, elles n'étaient pas complètes, alors que l'ensemble du discours était plus équilibré.

Or, notre communauté est très jeune. Par exemple, nous avons débuté à Montréal dans les années 1990, peut-être. En 1991, nous n'étions qu'environ 30 000, et nous avons commencé à croître. Dix ans auparavant, le nombre de musulmans à Montréal était d'environ 5 000, et aujourd'hui il y a près de 250 000 musulmans au Québec. C'est une énorme augmentation du nombre de musulmans.

La communauté a donc crû beaucoup plus rapidement que les ressources. L'âge moyen dans la communauté est de 28 ans, alors que dans la communauté juive, il est de 44 ans, alors il y a surtout des jeunes. Cela démontre le manque de ressources et le fait que la communauté croît beaucoup plus rapidement que notre capacité d'organiser tout ce qui doit être fait. Toutefois, beaucoup d'efforts sont déployés pour régler certains de ces problèmes, et il n'y a pas beaucoup de gens qui présentent des points de vue négatifs. Ce sont des cas isolés.

**Le président:** Merci beaucoup.

Il y aura deux autres questions, l'une de M. Cotler et l'une de M. Sweet, et puis nous devons nous arrêter.

Monsieur Cotler.

**L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Premièrement, je veux remercier les témoins d'être venus ici ce matin pour nous faire part de leur point de vue.

Je ne poserai pas une question à l'un des témoins; je vais plutôt répondre à l'une des questions d'un témoin, parce que je crois qu'elle était très pertinente et qu'elle mérite une réponse. C'est la question qu'Alia Hogben nous a posée: pourquoi a-t-on mis sur pied ce comité et sommes-nous en train de créer une hiérarchie de la discrimination? Si vous me le permettez, je vais répondre en deux volets à propos de la hiérarchie de la discrimination et de notre étude de l'antisémitisme, alors que nous n'étudions pas les autres formes de discrimination.

Entre parenthèses, je soulignerai que j'ai été membre du Comité des affaires étrangères qui a examiné notre relation avec les pays musulmans et les questions de politique étrangère. Cela ne signifiait pas qu'on ne se préoccupait pas des affaires étrangères avec les autres pays. C'est plutôt que l'on sentait qu'il y avait une forme distincte de discrimination qui s'appliquait, et nous en avons discuté.

Alors ce n'est pas inhabituel, mais je vais maintenant répondre plus directement à votre question et dire, premièrement, ce que ne fait pas ce comité et ce qu'il n'a pas l'intention de faire. Puisqu'on le mentionne parfois, je crois qu'il faut clarifier la situation. Ce n'est pas un comité qui cherche à limiter la liberté de parole à propos d'Israël, ou limiter les critiques d'Israël, ou limiter les critiques rigoureuses d'Israël.

Israël, comme tous les autres pays, est responsable de toute violation des droits de la personne et du droit humanitaire. Le peuple juif ne profite pas de privilège ou de traitement préférentiel en ce qui a trait à la notion d'égalité devant la loi dont vous avez parlé. Les juifs n'ont pas droit à des privilèges ou à un traitement préférentiel devant la loi. Nous parlons aussi d'égalité devant la loi, alors je me base sur ce principe. Comme mon collègue Tom Friedman l'a dit, d'affirmer que critiquer Israël, c'est de l'antisémitisme, c'est « ignoble ». C'est faux. Il faut le dire. Je l'ai déjà dit. Je le répète encore parce que vous avez posé la question.

La deuxième partie de votre question était de savoir pourquoi ce comité a été mis sur pied. Je vais essayer de résumer les raisons brièvement, puisqu'il nous reste peu de temps.

Premièrement, c'est parce que l'antisémitisme, ou la haine des juifs, est considérée comme la forme de haine la plus vieille et la plus durable. En d'autres mots, c'est l'exemple d'un paradigme qui est « une obsession fatale, de l'antiquité jusqu'à maintenant », comme l'a dit l'un de nos témoins; et comme l'a dit le professeur Robert Wistrich, qui a aussi comparu devant nous, dans un de ses livres qui vient d'être publié, c'est une forme de haine qui a eu « des conséquences meurtrières ».

Voilà le premier point. Cependant, vous pourriez dire, bien, c'est l'histoire, ce n'est pas le présent. Revenons à notre époque. Ce que les témoins à la conférence de Londres, la conférence inaugurale de la Coalition interparlementaire de lutte contre l'antisémitisme, ont dit — et j'essaierai de le résumer brièvement en une phrase —, c'est qu'il y a un nouvel antisémitisme complexe, virulent, mondial, qui va croissant et qui est même meurtrier.

On peut être d'accord ou non. Je ne fais que répéter ce qu'ont dit les témoins, et leur témoignage est public; je pourrais aussi vous faire parvenir un article que j'ai écrit à ce sujet.

Je vais résumer en vous nommant 3 des 12 indicateurs du nouvel antisémitisme, pour répondre à votre question et pour placer les choses dans leur contexte; il y a des gens qui nous écoutent et d'autres qui liront la transcription.

J'ai dit que c'était la forme de haine la plus vieille et la plus durable, et c'est donc l'exemple parfait. J'ai parlé des témoignages à la conférence de Londres. Je vais maintenant vous donner trois indicateurs du nouvel antisémitisme et vous expliquer pourquoi nous l'étudions.

Le premier est le phénomène de l'antisémitisme génocidaire approuvé par l'État. Il y en a trois manifestations.

Il y a premièrement l'Iran d'Ahmadinejad, et je le dis ainsi parce que je veux faire la distinction entre cela et les autres Iraniens qui sont victimes d'une oppression nationale massive. Je ne parle pas de l'Iran; je parle d'Ahmadinejad.

Il y a ensuite l'antisémitisme génocidaire approuvé par l'État des mouvements terroristes qui ont, comme leur propre charte le proclame publiquement — ce n'est pas moi qui le dis... Ils réclament publiquement la destruction d'Israël et la mort des juifs, où qu'ils soient. Il faut condamner cet antisémitisme. C'est un autre aspect de ce que nous devons étudier.

• (1055)

Il y a troisièmement les fatwas de certains religieux radicaux contre un peuple entier qui fait qu'Israël n'est pas seulement un juif parmi les nations, mais le Salman Rushdie des nations. Lorsqu'il y a une fatwa contre le peuple, on parle de ce premier aspect, l'antisémitisme génocidaire.

Le deuxième aspect, c'est l'antisémitisme politique, décrit par Martin Luther King, par lequel on prend à partie les juifs et on nie leur droit à l'autodétermination — en d'autres mots, on nie le droit d'exister d'Israël, on nie le droit du peuple juif à l'autodétermination, et on nie même que les juifs constituent un peuple. Si je disais qu'il ne devrait pas y avoir d'États islamiques, ou que les musulmans ne constituent pas un peuple, je crois que vous auriez raison de dire que c'est anti-musulman, et que c'est une mauvaise chose à dire.

Le troisième aspect — et le dernier — touche au coeur de votre exposé général sur les principes, que j'ai bien apprécié, c'est-à-dire la question de l'égalité. Il ne s'agit pas de liberté de parole, il s'agit d'égalité. Si un État membre de la communauté internationale est pris à parti et est victime d'un traitement différent et discriminatoire, nous sommes, en tant que Canadiens, obligés par la loi, que ce soit notre charte ou nos obligations en vertu des traités internationaux, de protéger cet État contre la discrimination.

Je ne dis pas que nous avons besoin de nouvelles lois. Je ne dis pas que notre comité parlementaire devrait présenter de nouvelles lois — pas du tout. Je pense que le cadre juridique existant est suffisant. Je parle du principe d'égalité.

Je ne donnerai qu'un exemple, et c'est celui du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, ou d'un État membre, que l'on nommera X — c'est en fait Israël, mais si le fait de le nommer change la nature de l'exemple, nous le nommerons X.

Dans tous les cas, si l'on prend à parti X et qu'il est victime d'un traitement discriminatoire lors des résolutions de condamnation émises par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU — je prends ces résolutions au sérieux, et j'en ai même enseigné la jurisprudence à titre de professeur de droit —, de façon à ce que 80 p. 100 des résolutions, 26 sur 32, condamnent un État membre, alors que les pays qui ne respectent pas les droits de l'homme, comme le Soudan

et l'Iran, ne font l'objet d'aucune résolution, c'est un déni de l'égalité devant la loi. C'est ce qu'énonçait la Déclaration de Londres.

Je conclurai avec ce qu'a dit Tom Friedman, un chroniqueur du *New York Times*. Il a écrit qu'il est ignoble et faux de dire que critiquer Israël, c'est de l'antisémitisme, et que l'on devait condamner de tels propos. Il a aussi dit que de faire subir à Israël un traitement discriminatoire, c'est de l'antisémitisme, et que de ne pas le dire, c'est malhonnête.

J'utilise les deux parties de sa déclaration pour essayer de répondre à une question très légitime que vous nous avez posée.

• (1100)

**Le président:** Madame Hogben, je sais que vous voulez répondre, mais malheureusement vous devrez être très brève. Il nous faudra terminer dans environ cinq minutes, et M. Sweet veut encore poser une dernière question.

Allez-y, s'il vous plaît.

**Mme Alia Hogben:** Eh bien, vous êtes très cohérent, très passionné, et vous décrivez ce que vous voyez d'une façon très valide. Je ne crois pas que l'on puisse être en désaccord avec ce que vous venez de dire. Cependant, je décortiquerais ce que vous avez dit.

Je vous écrirai à ce sujet; je vais le décortiquer.

Les choses que vous avez dites à propos des actions discriminatoires envers Israël ne me posent pas problème. C'est plutôt l'amalgame de toutes ces choses qui me laisse bouche bée. C'est vraiment l'effet que cela me fait. Je ne suis vraiment pas anti-juive. Mon frère est juif. Mon fils est Noir. Alors je ne suis pas prête à accepter que toute critique que je puisse faire...

En vérité, dans tous les exemples que vous avez donnés, l'une des choses que je ne voulais *pas* faire ici, c'était de commencer un combat entre musulmans et juifs. La plupart des États musulmans sont épouvantables, sont cruels envers leur peuple, sont totalitaires, n'ont pas de bon dossier en matière de droits de la personne...

Désolée.

**Imam Salam Elmenyawi:** Non, non; vous n'avez pas à être désolée.

**Mme Alia Hogben:** Je ne veux pas passer de temps sur ces choses. Je ne suis pas ici pour défendre d'autres pays et leur comportement. Je suis d'accord avec vous, c'est un problème de droit international. Vous le savez mieux que moi. Vous l'enseignez. C'est de l'amalgame dont je veux parler.

Si vous déclariez qu'il est ignoble — je lis normalement Tom Friedman, mais je n'ai pas lu cette chronique — de dire que critiquer Israël, c'est de l'antisémitisme, eh bien je pense que cela serait très clair.

**L'hon. Irwin Cotler:** Je l'ai dit. Je vous ferai parvenir mes articles à ce sujet.

• (1105)

**Mme Alia Hogben:** Et je crois... et nous pourrions alors en discuter. Or, cela ne devrait pas permettre au Canada de défendre Israël de façon véhémement et passionnée lorsque le pays fait quelque chose. Toutefois, de tout mélanger et de dire que c'est de l'antisémitisme — c'est un terme très fort.

Merci.

**Le président:** Merci.

**L'hon. Irwin Cotler:** Vous avez raison, et c'est pourquoi j'ai essayé de distinguer...

**Le président:** Je suis désolé, nous devons poursuivre.

Monsieur Sweet, vous pouvez poser la dernière question.

Je suis désolé du retard.

**M. David Sweet:** Monsieur le président, M. Van Kesteren posera la dernière question. Cependant, il est très important pour moi de dire, à propos de la déclaration de M. Cotler, que bien que nous soyons de partis différents, nous sommes tous totalement d'accord avec son explication de l'objectif de notre comité. Je veux également rassurer Mme Hogben que l'un de nos objectifs est de clarifier cela dans nos recommandations, pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Maintenant, parce que mon collègue n'a pas pu poser de question, je vais laisser M. Van Kesteren prendre mon temps de parole.

**M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci de comparaître devant nous. Ce fut un moment fort de notre étude. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que M. Cotler a dit. Il a fait un excellent travail pour tout résumer. Cela serait téméraire de ma part d'essayer d'élaborer. Il a bien résumé.

Je voulais être un peu plus clair. À l'endroit d'où je viens, dans le Sud-Ouest de l'Ontario, je pourrais probablement compter sur les doigts d'une main combien de familles juives il y a dans ma circonscription de Chatham-Kent—Essex. Il y a un peu plus de musulmans dans ma région, mais on ne voit probablement pas ce problème d'antisémitisme. Cependant, nous avons et avons eu un problème relativement à la communauté noire. Beaucoup de Noirs sont arrivés par le chemin de fer clandestin et se sont installés dans notre région. Souvent, on aime se penser bons et dire que nous sommes les gentils et parfaits Blancs qui ont accueilli les Noirs alors que le Sud leur faisait subir des choses horribles. Or, il y a un racisme sous-jacent. J'ai toujours essayé de faire comprendre à mes enfants que si l'on veut savoir si l'on est raciste, si l'on se préoccupe vraiment de notre prochain, il faut le voir aux prises avec trois truands et être prêt à mettre fin à cette bataille. Voilà une bonne preuve. C'est une chose de dire qu'il ne faut pas se battre, et on ne veut pas voir ce type d'incident; mais c'est une autre chose que d'être prêt à prendre des coups.

C'est pourquoi, monsieur Elmenyawi, je vois beaucoup de courage dans certaines choses que vous avez dites. Cependant, je suis en désaccord avec vous sur un point. La haine n'est pas une maladie. La haine vient d'ici. M. Cotler, M. Watson et d'autres ont dit à quel point il est important pour nous de créer des lois. On parle de toutes ces choses, mais ici, juste ici, il y a notre cœur. C'est encourageant de vous entendre, parce que vous pouvez apporter des changements là où il est impossible pour le gouvernement de le faire. Nous pouvons adopter des lois. Nous pouvons mettre des gens en prison et essayer de décourager la haine, mais vous avez une plus grande capacité — alors c'est encourageant de vous entendre.

J'aimerais savoir, pour conclure, si vous seriez prêt à participer, étant donné votre poste, à rendre cela public. Cela serait une déclaration percutante, d'aller plus loin, et de dire publiquement que vous allez faire tout ce que vous pouvez et encourager toutes les actions possibles. De même, nous tous qui appartenons à des églises chrétiennes ou qui sommes de foi musulmane ou hindoue, nous pouvons dire dans notre communauté que c'est mal; qu'il faut y mettre fin. Il s'agirait d'un élément de plus qui rendrait la chose possible. C'est encourageant de vous entendre, et j'espère que vous direz aussi ces choses publiquement.

**Le président:** Nous avons dépassé de beaucoup le temps prévu. Je dois vous demander d'être très bref, car je suis en fait en retard pour la séance de mon comité, qui a commencé il y a 10 minutes.

**M. Salam Elmenyawi:** Eh bien, comme vous le savez, les maladies du cœur sont les pires maladies, croyez-moi; il s'agit bel et bien de maladies du cœur.

Cependant, pour parler clairement, je suis parfois fatigué de me faire dire, par exemple, que les musulmans n'ont pas condamné le terrorisme ou que les musulmans n'ont pas dénoncé la haine ou que les musulmans n'ont pas fait ceci ou cela. Nous prenons la parole, mais on dirait que les gens ne nous entendent pas. Ils ne nous voient pas. Nous ne sommes pas là. Quand nous parlons, les gens font la sourde oreille. On fait comme si l'on n'avait pas entendu. On ne prend pas acte de notre existence. Je crois que c'est un problème beaucoup plus grave et qu'il faudrait creuser la question pour vérifier exactement ce que nous avons dit.

J'ai visité personnellement le Centre juif Cummings pour aînés. J'ai rencontré personnellement, un par un, les membres de la section Golda Meir. J'ai été invité par des gens dans l'Ouest-de-l'Île. J'ai déployé tellement d'efforts pour informer les membres de la communauté juive de ce que nous faisons de notre côté, et j'ai dépensé tellement d'énergie au sein de la communauté musulmane, et pourtant, il m'arrive encore de temps à autre de rencontrer un journaliste qui me demande pourquoi je n'ai pas condamné le terrorisme et pourquoi je n'ai pas fait grand-chose dans ce dossier.

Peut-être que nous n'avons pas exactement les moyens de faire de la publicité et de faire connaître ce que nous faisons, ce qui amènerait probablement d'autres personnes à se joindre à nous, alors peut-être que si le gouvernement nous accordait quelques programmes ou un peu d'argent, nous pourrions faire du travail de sensibilisation et nous pourrions alors parler vraiment d'une voix forte au sein de la communauté...

● (1110)

**Le président:** Merci beaucoup, mais je dois mettre fin à la séance.

Je rappelle aux membres du comité que nous avons une réunion à 7 h 30 jeudi matin, à la pièce 208 de l'édifice de l'Ouest.

Cela dit, la séance est levée. Merci beaucoup.





**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>